RÉFLEXIONS sur l’ÉPITRE aux GALATES

par H. Rossier - 1° Éd. 1926

[INTRODUCTION 1](#_Toc361504214)

[CHAPITRES 1-2:10 4](#_Toc361504215)

[CHAPITRE 2:11-21 9](#_Toc361504216)

[CHAPITRE 3 12](#_Toc361504217)

[3:1-4 12](#_Toc361504218)

[3:5-9 13](#_Toc361504219)

[3:10-14 13](#_Toc361504220)

[3:15-20 14](#_Toc361504221)

[3:21-29 15](#_Toc361504222)

[CHAPITRE 4 16](#_Toc361504223)

[CHAPITRE 5 19](#_Toc361504224)

[CHAPITRE 6 23](#_Toc361504225)

# INTRODUCTION

Si l’on demandait à ceux que ce sujet préoccupe, combien le monde contient de *religions*, ils en dresseraient sans doute une liste fort longue, à partir de toutes les déviations de la Révélation primitive pour aboutir enfin à la religion juive et au christianisme. Mais, de fait, il n’y a jamais eu dans le monde que *deux religions* et ces deux religions sont en opposition directe l’une avec l’autre. La première est la *religion de la chair,* la seconde la *religion de l’Esprit,* ce don de Dieu à la foi en un salut gratuit. La première de ces religions est aussi vieille sur la terre que le *péché* de l’homme, la seconde aussi ancienne que la *Rédemption,* ce qui fait qu’on les trouve toutes deux à l’origine de notre histoire. Dès le début elles sont personnifiées dans les actes de deux hommes, Caïn et Abel. Il nous suffit de les considérer un moment pour découvrir les caractères de leurs religions et voir qu’elles sont inconciliables. Commençons par *Caïn :*

Sa religion, celle de la chair, offre trois traits distinctifs. 1° Elle prétend que l’homme tombé est capable d’acquérir une justice qui le fasse agréer de Dieu. Elle pense qu’en faisant le bien, car elle ne doute pas que l’homme, malgré la chute, ne soit capable de le faire, il pourra être reçu et reconnu de Dieu comme juste. Notons immédiatement que ce principe ignore deux choses : La justice *de Dieu* qui doit nécessairement condamner le pécheur, et la justice *de Dieu* qui lui est offerte en Christ pour le justifier.

2° Le second trait distinctif de la religion de la chair est qu’elle ignore totalement l’état de ruine de *l’homme,* comme il est aisé de s’en assurer par le premier trait dont nous avons parlé. Elle cherche du bien dans l’homme pour le présenter à Dieu. Pour elle, l’homme est pécheur, sans doute ; bien fou qui le nierait, mais il n’est pas *irrévocablement perdu*; car un objet perdu, il faut en convenir, ne peut servir à quoi que ce soit.

3° Le troisième trait distinctif de la religion de la chair est qu’elle ignore l’état du *monde.* Elle ne sait pas que le monde est aux yeux de Dieu une chose maudite qui n’a plus à faire ses preuves et sur laquelle son jugement définitif est déjà prononcé.

Ces trois ignorances : de Dieu, de l’homme et du monde se rencontrent en Caïn. Lui, injuste, pense que Dieu doit avoir égard à son offrande et le recevoir, sur un pied de justice, en vertu de ses sérieux efforts. Lui, séparé de Dieu par le péché, a assez de confiance en lui-même pour se présenter devant Dieu avec les résultats de son travail. Lui, maudit, vient apporter à Dieu les fruits d’un sol maudit, comme si ce monde pouvait être devant Dieu ce qu’il était avant la chute.

En contraste avec la religion de Caïn nous trouvons celle d’Abel qui n’a aucun trait commun avec la première. Elle n’est basée ni sur l’homme qu’elle estime pécheur et perdu, ni sur l’énergie et les ressources qu’il peut offrir, mais sur un *sacrifice* fourni jadis par Dieu lui-même pour en revêtir l’homme et la femme coupables (Gen. 3:21), sur la *grâce* qui le présente, sur la *foi* qui en saisit la valeur, qui l’offre à Dieu et permet au pécheur de s’approcher de Lui comme étant pleinement *justifié* de tout péché. Voilà ce qui est à la base de la religion de l’Esprit qui se meut dans les choses invisibles, seule base reconnue de Dieu ; l’homme, ni la chair n’y ayant aucune part quelconque, comme l’épître que nous désirons considérer nous le prouve surabondamment, sans que nous ayons besoin de nous y étendre davantage.

Mais, direz-vous, entre ces deux contrastes absolus, n’y a-t-il pas lieu d’introduire un troisième élément qui les concilie ? La religion de la chair, Dieu ne l’a-t-il pas sanctionnée en donnant la *loi* au peuple d’Israël ? Il est vrai que Dieu a donné une religion à l’homme dans la chair, mais dans quel but ? Précisément pour mettre en pleine lumière ce que c’est que la chair de l’homme, placée dans les meilleures conditions de culture possibles. Jamais la ruine de l’homme n’aurait été prouvée, jamais son incapacité à acquérir une justice devant Dieu n’aurait été démontrée, jamais la foi comme seul moyen d’être justifié n’aurait été établie, jamais n’aurait été manifesté l’état désespéré de l’homme et du monde qui, après avoir enfreint la loi a définitivement rejeté Christ, seul moyen de salut, jamais la nécessité de naître et d’être vivifié par l’Esprit, la chair ne servant de rien (Jean 3:5 ; 6:63) n’auraient été proclamées, si la loi n’avait pas été donnée.

La loi était parfaite, sainte, bonne, divine dans sa nature, juste dans toutes ses exigences ; — il n’y avait pas une trace de péché en elle, mais la chair de l’homme à qui elle était donnée la rendait parfaitement inutile comme moyen de venir à Dieu et d’acquérir une justice devant Lui. Elle était «faible par la chair». La loi est donc donnée, non comme règle à la chair, mais pour lui fermer la bouche, pour que tout le monde soit «coupable devant Dieu», pour apporter à l’homme la connaissance du péché et le rendre infiniment pécheur, pour produire la colère, pour faire mourir ; en un mot pour tuer le vieil homme et non pour le sauver. Or c’était l’immense vérité qu’il s’agissait de prouver et qui ne pouvait l’être par *aucun autre* moyen qu’en plaçant l’homme sous la loi. Voilà pourquoi la loi ne suppose pas à priori l’homme *perdu*; elle vient le prouver ; — ni l’homme incapable d’une justice ; elle lui apporte le moyen de montrer cette capacité s’il la possède : «Fais cela et tu vivras». Voilà aussi pourquoi elle ne dévoile pas d’emblée l’état du monde. Cet état ne peut être prouvé que par la longue histoire de l’état d’un peuple légal, en présence de tous les appels de Dieu et finalement en présence d’un Sauveur.

Nous venons de voir la simple religion de la chair en Caïn, puis la loi, la religion de Dieu donnée à la chair dans le peuple juif. Mais il reste encore une troisième forme de la religion de la chair, un véritable chef-d’oeuvre de Satan pour tromper l’homme, religion dont l’épître aux Galates nous entretient tout du long. Le piège dans lequel les Galates étaient en train de tomber et qui les avait déjà partiellement atteints, était le commencement de cette nouvelle forme de la religion de la chair qui depuis s’est développée sous le nom de *chrétienté.* Lors de leur conversion, les Galates, comme tous les croyants sous la grâce, avaient reçu *l’Esprit* en vertu de la *foi*: «Auquel ayant *cru»,* est-il dit, «vous avez été scellés du *Saint Esprit* de la promesse» (Éph. 1:13). Leur religion n’était donc pas la religion de la chair, mais celle de l’Esprit. Ils avaient été délivrés de l’esclavage du péché pour être introduits dans la pleine liberté des enfants de Dieu. Ils avaient reçu, par la *foi,* Christ comme leur Sauveur. Ils étaient sauvés par la grâce. La foi en Christ avait été leur point de départ pour entrer dans tous leurs privilèges. Ils étaient enfants de Dieu jouissant de la liberté de la grâce et la gloire de leur Sauveur leur était assurée pour l’avenir. Mais cette scène si belle et si simple avait bientôt changé. Des docteurs judaïsants, adversaires acharnés d’une grâce *sans mélange,* étaient venus leur enseigner qu’ils devaient *ajouter* quelque chose à ce qu’ils avaient reçu par le ministère de l’apôtre Paul. Ces assemblées, sorties des nations, se doutaient bien peu que c’était la *religion de la chair* qu’on venait leur proposer d’ajouter à la religion de l’Esprit. «Vous qui avez commencé par l’Esprit», dit l’apôtre, «finirez-vous par la chair ?» Ces docteurs judaïsants ne contestaient pas la grâce, mais parlaient de perfectionner le chrétien par la loi. C’était en même temps un moyen de rester attachés au vieil ordre de choses, de ne pas rompre avec la chair, de retenir la loi comme règle de vie et de ne pas tourner le dos au monde. La loi, donnée de Dieu, devenait l’instrument de Satan pour détourner le chrétien de Dieu et de Christ. Un peu d’observances cérémonielles c’était si peu ! Les chrétiens d’entre les Juifs n’avaient-ils pas fait, ne faisaient-ils pas encore ces choses ? Quelques fêtes ? Où était le mal ? La circoncision ? N’était-ce pas une affaire de fraternité plus étroite, pour se rattacher plus intimement aux frères juifs ? Ce n’était sans doute pas le : «rien à ajouter, rien à retrancher» qui caractérisait le christianisme des Colossiens et leur montrait que tout était en Christ et que Christ était tout, mais la différence était si insignifiante ! Pourquoi perdre son temps à discuter ces choses ?

De fait, ce mélange détruisait la base même du christianisme. Il devenait la base d’un système nouveau qui, après avoir rétabli le vieil homme, n’acceptait plus sa condamnation complète, ni la mort, ni la crucifixion de la chair, ni l’anéantissement de la justice humaine, ni la condamnation définitive du monde.

Ce système si modeste dans ses premières manifestations a fleuri depuis ; il est la religion d’aujourd’hui ; il l’abandonnera même bientôt pour verser dans l’incrédulité complète, car nous sommes à la veille de l’apostasie. Mais actuellement jamais on ne trouve dans les systèmes de religion humaine la fin des trois choses mentionnées au commencement de ces pages comme caractérisant la religion de la chair : la fin de l’homme et de sa justice, la fin de la chair et la fin du monde, car, quand il en a compris la portée, un chrétien fidèle ne peut faire autre chose qu’en sortir.

La religion de l’Esprit connaît ces choses et s’en sépare, car elle est basée sur une tout autre connaissance : «Si quelqu’un est en Christ, c’est une nouvelle création : les choses vieilles sont passées ; toutes choses sont faites nouvelles». (2 Cor. 5:17). Voilà pourquoi toute notre épître, en plein accord avec l’épître aux Romains, est remplie de ces sujets : La justice divine ; l’homme entièrement mis de côté ; la loi sans force ; le monde jugé ; un nouvel, un second homme introduit, Christ, avec lequel le premier homme n’a aucun point de contact quelconque, sinon par ses besoins !

Si nous essayons de résumer ce que nous venons de dire, nous trouvons ces quatre vérités que l’Évangile nous présente :

1° La *fin du vieil homme* pour introduire le *nouvel homme.* C’est absolument définitif et complet. Devant Dieu il ne reste que le dernier.

2° La fin de la *chair.* Je suis crucifié. Il ne reste que l’Esprit comme ayant une valeur devant Dieu. «Ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises» (Gal. 5:24).

3° La fin de la *loi*, dans ce sens que ne s’adressant qu’à la chair pour la réprimer, elle n’a plus de raison d’être pour acquérir une justice : «Christ est fin de loi, en justice à tout croyant».

4° La fin du *monde*. Nous sommes retirés du présent siècle mauvais ; mais le ciel et la gloire nous appartiennent avec Jésus (Gal. 6:14).

Or ne pas reconnaître ces vérités était *l’abandon même du christianisme,* et voilà pourquoi l’épître aux Galates est la seule qui ne débute par aucun témoignage d’affection, quoiqu’elle exprime les douleurs profondes d’un amour rempli d’angoisse et qui va jusqu’à mettre en doute la présence de la vie divine chez les Galates (4:19)..

# CHAPITRES 1-2:10

*Paul, apôtre, non de la part des hommes, ni par l’homme, mais par Jésus Christ, et Dieu le Père qui l’a ressuscité d’entre les morts, et tous les frères qui sont avec moi, aux Assemblées de la Galatie : Grâce et paix* à *vous, de la part de Dieu le Père et de notre Seigneur Jésus Christ, qui s’est donné lui-même pour nos péchés, en sorte qu’il nous retirât du présent siècle mauvais, selon la volonté de notre Dieu et Père, auquel soit la gloire aux siècles des siècles ! Amen.* (1:1-5).

Tout le chapitre dont nous venons de citer les premiers versets roule sur cette question capitale : Quelle est la pensée de Dieu au sujet de l’*homme*? Cette pensée, il l’a maintes fois exprimée dans sa Parole. Il suffit pour le prouver de citer un seul passage : «Finissez-en avec l’homme, dont le souffle est dans ses narines, car quel cas doit-on faire de lui ?» (És. 2:22). Mais ici, correspondant à tout le sujet de cette épître, l’apôtre traite de l’homme en rapport avec le *ministère chrétien.* Or il y a un vrai et un faux ministère : «Le vrai ministère», comme l’a dit un frère, «est de Dieu, par Lui et pour Lui ; le faux ministère est de l’homme, par l’homme et pour l’homme».

On voit ici, dès le début, que les docteurs judaïsants, ces faux frères, cherchaient à jeter du discrédit sur l’apostolat de Paul parce qu’il n’avait pas été institué, comme celui des douze, par un Christ vivant sur la terre depuis le baptême de Jean, jusqu’au moment où, montant dans le ciel, il fut séparé d’eux par la nuée. Or c’était précisément par le ministère de Paul que ces chrétiens avaient été convertis, car ce ministère avait son point de départ dans un Christ «*ressuscité d’entre les morts».* Cette parole est de toute importance. L’apostolat de Paul n’avait nullement affaire avec le Messie juif. Un nouvel ordre de choses avait été introduit par la résurrection de Christ, inauguré sur le chemin de Damas, révélé par Dieu lui-même (1:15), mis en activité effective en Actes 13:3-4. «En sorte», dit l’apôtre, «que nous, désormais, nous ne connaissons personne selon la chair ; et si même nous avons connu Christ selon la chair, toutefois maintenant nous ne le connaissons plus ainsi» (2 Cor. 5:16). La résurrection de Christ répondait d’emblée aux dangers que couraient les Galates dont l’Ennemi cherchait à ramener le christianisme à la pratique des principes de l’ancienne création, comme si cette dernière n’avait pas été irrémédiablement ruinée par la chute de l’homme. Tout au contraire (v. 4), la mort de Christ les avait entièrement séparés *(retirés* pour n’y plus appartenir en aucune manière) du «présent siècle mauvais». La résurrection d’entre les morts, ne les avait-elle pas introduits dans un tout nouvel ordre de choses invisible et céleste, où aucune chose vieille ne pouvait trouver place ? La résurrection imprimait donc dès le début son cachet sur ces chrétiens, en danger plus tard de retourner au monde, et qui, de fait, avaient déjà en quelque mesure accompli cette volte-face.

De là vient que le chapitre 1, et nous y reviendrons en détail, nous entretient de la manière dont l’évangile apprécie *la valeur de l’homme.* Quel effondrement ! Quel mépris divin quand l’apôtre nous en parle et en prend la mesure par le Saint Esprit ! «Est-ce que je m’applique à satisfaire des hommes, ou Dieu ?» (1:10).

Outre la résurrection qui d’emblée met fin à toute idée d’une religion basée sur l’ancien ordre de choses (chap. 1:1), nous avons cette vérité capitale (que nous allons voir imprimée sur tout le premier chapitre et au delà) que *l’homme* n’est pour rien dans l’Évangile confié à Paul. Il n’est pas «*envoyé de la part des hommes».* Son apostolat est absolument indépendant de toute influence, de toute source humaine quelconque. Il n’est pas non plus «par *l’homme*». L’homme n’a été en aucune manière et en aucune mesure l’instrument de cet apostolat. D’où vient-il donc ? À qui remonter pour en trouver la source ? À Jésus Christ, lorsqu’il se manifesta à Saul de Tarse sur le chemin de Damas, et non pas avant que Dieu le Père l’eût ressuscité. L’apostolat qui avait été le moyen de la conversion des Galates n’avait pas d’autre source. Il ne fallait pas y chercher quelque chose qui le reliât, en quoi que ce fût, à la tradition juive. Son point de départ se trouvait entièrement dans la nouvelle création. On voit en même temps ici le parfait accord entre Dieu le Père et Dieu le Fils pour le proclamer.

Dans ces quelques versets nous voyons donc que Christ a mis fin par sa résurrection à tout ce qui est de *l’homme,* après avoir mis fin par sa mort à nos péchés et nous avoir retirés du monde, du *«présent siècle mauvais».* En tant que nous sommes dans la chair nous sommes du monde. La justice légale, l’homme dans la chair et le monde vont ensemble. Le but de Christ en se donnant lui-même, était bien approprié à l’état des Galates. Cela mettait fin à tout ce à quoi la loi s’appliquait. La loi demeurait sans doute, mais ne pouvait s’appliquer au présent siècle pour l’améliorer, parce qu’il était foncièrement mauvais. Seul le sacrifice de Christ qui s’est donné pour nos péchés pouvait nous en faire sortir. La loi était donc inefficace sur de tels objets. Le présent siècle est, proprement la génération actuelle, le monde actuel et son cours. Voyez Luc 16:8 ; Rom. 12:2 ; 2 Tim. 4:10 ; Tite 2:12, où le «siècle» est l’état de choses présent en contraste avec celui qui devait être établi par le Messie. La question capitale ici et, pour ces Galates, la plus difficile à accepter, c’est qu’il n’y a plus rien à attendre de l’homme, c’est que le christianisme a mis fin à l’homme dans tout ce qu’il pourrait avoir de meilleur, pour introduire un tout *nouvel homme,* ressuscité d’entre les morts. «Tous les frères» qui étaient avec Paul rendaient le même témoignage. Ils dérivaient, comme lui, de Dieu le Père et d’un Christ ressuscité. De ce côté-là, leur était venue la grâce et la paix. Cela n’a pas affaire avec la loi, ni avec le Messie. C’est le don gratuit de Christ qui nous a donné cette part.

Il a réglé, disons-nous, par le sacrifice absolu de Lui-même, la question de nos péchés. Son but, en faisant cela, est de nous *retirer du présent siècle*. Nous ne pouvions l’être, tant que nos péchés subsistaient. C’est par le péché que le présent siècle, le monde actuel, est taxé de *mauvais* sans aucune atténuation, et sans aucun mélange de bien. La grande question, pour les Galates, était : Appartenaient-ils, oui ou non, au présent siècle ? Notre Dieu et Père, lui-même y est intéressé. Cela a trait à sa volonté et à ses desseins. C’est un conseil entre le Père et le Fils et cela fait partie de la gloire éternelle de Dieu. Devant cette complète délivrance due à la volonté de notre Dieu et Père, il y a bien lieu de dire : «Auquel soit gloire au siècle des siècles. Amen !» — Le présent siècle à jamais aboli pour le chrétien avec le péché qui s’y rattache ; les siècles des siècles ouverts enfin sur lui avec leur gloire !

*Je m’étonne de ce que vous passez si promptement de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ, à un évangile différent, qui n’en est pas un autre ; mais il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent pervertir l’évangile du Christ. Mais quand nous-mêmes, ou quand un ange venu du ciel vous évangéliserait outre ce que nous vous avons évangélisé, qu’il sait anathème. Comme nous l’avons déjà dit, maintenant aussi je le dis encore : si quelqu’un vous évangélise outre ce que vous avez reçu, qu’il soit anathème. Car maintenant, est-ce que je m’applique à satisfaire des hommes, ou Dieu ? Ou est-ce que je cherche à complaire à des hommes ? Si je complaisais encore à des hommes, je ne serais pas esclave de Christ* (v. 6-10).

N’est-il pas remarquable que, lorsqu’il s’agit de Paul lui-même, comme *homme* employé pour porter l’évangile aux Galates, il disparaisse ici ? Il n’est plus que «*celui qui les avait appelés par la grâce de Christ*» (v. 6). Nous en rencontrerons d’autres exemples au cours de cette épître. La grâce de Christ avait été à la fois l’instrument et le sujet présenté aux Galates ; il n’y avait là aucun rôle quelconque pour l’homme. Tout était pure grâce, aussi l’apôtre avait-il lieu de s’étonner qu’on pût remplacer un pareil sujet si complet, si merveilleux, par «*un évangile différent».* Il ne veut pas dire *un autre,* car il n’y a pas *deux* bonnes nouvelles ; mais le pur et simple évangile de la grâce de Christ peut être *perverti,* gâté par l’homme, employé à de mauvaises fins. Entre les mains de l’homme, sous l’influence de Satan, cet évangile perverti devait servir, et c’est ce que voulait l’Ennemi, au renversement de la simple foi des Galates. «Évangéliser *outre*» c’était ajouter quelque chose à l’évangile qui leur avait été annoncé ; or il n’y avait aucun moyen quelconque d’ajouter quelque chose à la bonne nouvelle de la grâce ; elle était absolument parfaite en soi, absolument inconditionnelle. Quand l’apôtre, ou même un ange du ciel le ferait, qu’il soit *anathème,* c’est-à-dire exposé en public, aux yeux de tous, comme retranché et maudit par Dieu lui-même ! L’apôtre ne craint pas de prononcer cette terrible sentence sur sa propre tête ou sur celle d’un ange, d’une créature sans péché qui, hormis les anges réprouvés, n’avait jamais eu part à quelque chose d’analogue à la chute de l’homme.

Au v. 9 il le leur répète : Qu’avaient-ils, eux-mêmes, *reçu ?* Leur présentait-on l’évangile tel qu’ils l’avaient reçu, ou un évangile auquel on avait ajouté quelque chose qui l’altérait ? De fait, cet Évangile était le chef-d’oeuvre de Satan. Il semblait contenir tout l’Évangile, sans en rien retrancher, mais y *ajoutait* quelque chose, peu de chose, tout au plus un ou deux détails, qui, à tout prendre, venaient de Dieu, puisqu’ils avaient été ordonnés par Lui, telle, par exemple, la circoncision. Eh bien dit l’apôtre, je le répète : Qu’ils soient anathème !

On trouve aux v. 8 et 9 deux côtés distincts de cet Évangile : D’abord ce que Paul avait *annoncé,* ensuite, ce qu’eux avaient reçu. Leur intelligence pouvait être, et, de fait, était incomplète. Ces faux docteurs pouvaient se dire en droit de venir en aide à leur intelligence. Mais non ! Seul l’Évangile de Paul pouvait ajouter à ce qu’ils avaient reçu. Toute soi-disant vérité, présentée autrement, était un appât trompeur ! Ce qu’ils avaient reçu par l’apôtre venait directement de Dieu. Ce n’était pas une oeuvre de compromis avec les hommes. Pour Paul : satisfaire Dieu, complaire à Christ, dont il était l’esclave, tout était là ! Les hommes n’y entraient pour rien, ni pour les satisfaire, ni pour leur complaire. Avons-nous donc raison de dire : L’homme n’a aucune place, aucune part dans l’oeuvre du salut et dans la prédication de l’évangile, sinon par ses *péchés ?*

*Or je vous fais savoir, frères, que l’Évangile qui a été annoncé par moi, n’est pas selon l’homme. Car moi, je ne l’ai pas reçu de l’homme non plus, ni appris, mais par la révélation de Jésus Christ* (v. 11-12).

Il restait encore à prouver que l’Évangile, prêché par Paul, n’avait aucune origine dans l’homme. Il n’était pas *selon* l’homme. L’apôtre ne l’avait pas *reçu* de l’homme. Il ne l’avait pas *appris.* S’il l’avait *appris,* l’homme le lui aurait *enseigné.* Au contraire, son origine était absolument divine. Il lui avait été révélé par Jésus Christ ; mais plutôt : La révélation de Jésus Christ *est* cet évangile, et qui peut se révéler, si ce n’est Lui-même ?

*Car vous avez ouï dire quelle a été autrefois ma conduite dans le judaïsme, comment je persécutais outre mesure l’assemblée de Dieu et la dévastais, et comment j’avançais dans le judaïsme plus que plusieurs de ceux de mon âge dans ma nation, étant le plus ardent zélateur des traditions de mes pères* (v. 13-14).

Cet évangile selon l’homme, Saut de Tarse n’y était point étranger. Il avait commencé par en être le témoin le plus éminent et selon son caractère le plus élevé, puisque la loi avait été instituée de Dieu. Ce persécuteur du christianisme se basait, selon ce caractère, entièrement sur *l’homme :* lui-même d’abord, puis sa nation, ses pères et leurs traditions. Tous ces avantages avaient fait de lui un ennemi de Dieu, un persécuteur de Christ et des siens. Mais maintenant l’histoire de cet inexorable ennemi de Dieu était achevée pour toujours ! Où avait-elle abouti ?

*Mais quand il plut à Dieu, qui m’a mis à part dès le ventre de ma mère et qui m’a appelé par sa grâce, de révéler son Fils en moi, afin que je l’annonçasse parmi les nations, aussitôt, je ne pris pas conseil de la chair ni du sang, ni ne montai à Jérusalem vers ceux qui étaient apôtres avant moi, mais je m’en allai en Arabie, et je retournai de nouveau à Damas* (v. 15-17).

Dès lors tout vient de Dieu, et ne dépend aucunement d’une amélioration de l’homme. Avant que Saut entrât sur la scène du monde, Dieu lui-même l’avait mis à part dès le ventre de sa mère ; ensuite Dieu l’appelle par sa grâce, enfin le moment vient où Dieu révèle son Fils en lui. C’est sur le chemin de Damas où Paul achève lui-même son histoire comme juif et comme homme, et met le dernier coup de pinceau à son portrait d’ennemi inexorable de Dieu.

Maintenant les desseins de Dieu s’accomplissent. Paul devient l’évangéliste de Christ parmi les nations. Dieu a commencé son histoire dès le ventre de sa mère, avant que l’homme, Saul de Tarse, ait écrit la sienne ; mais Dieu lui laisse y mettre la dernière main. Il n’y a désormais rien à ajouter au tableau de l’homme : son histoire est achevée.

Il s’agit maintenant de faire connaître parmi les nations ce Christ dont Paul ne voulait pas et c’est lui-même que Dieu choisit pour cela. Dieu prouve ici, et va le développer dans le courant de cette épître, qu’il y a, dans le même individu deux hommes entièrement opposés l’un à l’autre : le vieil homme et le nouvel homme. L’histoire du vieil homme, ainsi que le récit de sa fin, nous est donnée à deux reprises de la bouche même de Paul dans les Actes. Par contre, l’histoire du nouvel homme nous est donnée ici en détail. Personne si ce n’est Dieu ne peut déterminer le moment de sa naissance. Il le choisit à sa convenance ; Il l’a préparé d’avance ; sa grâce le fait naître. La révélation de son Fils, du second homme a lieu ; elle a lieu sans aucune participation du premier, sinon qu’il ne respire à ce moment même que menaces et meurtre. Dès lors Paul devient le porte-voix qui annonce Christ *parmi les nations,* dans ce milieu illimité. L’amour de Dieu fait ruisseler sur cette foule innombrable des nations le précieux nom de son Fils unique. Tel est le fait, mais *aussitôt* le vieil homme n’y met aucune entrave ; Paul ne prend pas conseil de la chair ni du sang qui caractérisent le vieil homme et qui ne jouent ici aucun rôle. Il agit si indépendamment de l’homme qu’il ne monte pas même à Jérusalem vers les douze. Il se rend en Arabie. L’Arabie, c’est le désert : symbole de l’absence actuelle d’aucune ressource humaine. Quand Babylone faisait partie de l’Arabie, il avait pu sembler y avoir autrefois des ressources. Mais après il revient à Damas, origine de sa vie nouvelle et au théâtre de son ministère parmi les nations.

*Puis, trois ans après, je montai à Jérusalem pour faire la connaissance de Pierre, et je demeurai chez lui quinze jours ; et je ne vis aucun autre des apôtres, sinon Jacques le frère (lu Seigneur. Or dans les choses que je vous écris, voici, devant Dieu, je ne mens point. Ensuite j’allai dans les pays de Syrie et de Cilicie. Or j’étais inconnu de visage aux Assemblées de la Judée qui sont en Christ, mais seulement elles entendaient dire : Celui qui nous persécutait autrefois, annonce maintenant la foi qu’il détruisait jadis ; et elles glorifiaient Dieu à cause de moi* (v. 18-24).

Il a fallu que trois ans s’écoulassent encore pour que Paul montât à Jérusalem. Dans Sa conversion qui le sépare d’un seul coup de ses attaches judaïques tout est absolument subit ; rien de pareil dans son ministère. Ce dernier lui est enseigné lentement et à la longue dans les journées du désert. Il en est toujours ainsi. L’appel au ministère est subit et reçoit sa preuve immédiate. Tel fut le cas de Saul de Tarse, lors de sa conversion : «Aussitôt il prêcha Jésus dans les synagogues, disant que Lui est le Fils de Dieu» (Actes 9:20), mais s’agit-il de la préparation au ministère, elle dure souvent d’autant plus que le ministère a plus de portée et de puissance. Combien le ministère, tel que le monde chrétien le comprend, est différent de tout cela ! Enfin Paul monte à Jérusalem. Il ne va pas s’y rattacher à ceux qui étaient apôtres avant lui, ni puiser auprès d’eux les éléments de son ministère, mais il y demeure quinze jours chez Pierre pour faire sa connaissance, et ne voit aucun des autres apôtres, sinon Jacques, le frère du Seigneur. Pourquoi met-il tant d’insistance à .déclarer qu’il ne ment pas ? C’est qu’il faut prouver qu’en tout cela ni l’homme, ni les règles données à l’homme, ni la justice acquise par l’homme, ni l’intervention de la loi n’entrent pour une part quelconque. Son ministère avait une toute autre origine que celui des douze, caractérisé en Actes 1:21-22. De Jérusalem l’apôtre se rend dans les pays de Syrie et de Cilicie, territoire entièrement gentil, où son activité ne nous est pas décrite parce qu’elle ne fait pas partie du but spécial pour lequel il a été appelé. Ce but n’est pleinement mis en lumière que lorsque Barnabas et Saul sont mis à part pour l’oeuvre à laquelle l’Esprit Saint les a appelés et partent d’Antioche pour l’accomplir (Actes 13:1-4). Pendant son séjour en Syrie et en Cilicie, Paul était inconnu, même de visage, aux assemblées de la Judée. Elles entendaient dire seulement que ce persécuteur de jadis prêchait maintenant l’Évangile et annonçait la foi qu’il détruisait autrefois dans ses représentants ; et elles glorifiaient *Dieu* à cause de lui. Ce n’était pas Paul, mais Dieu qui était devant les yeux de ces chrétiens assemblés et sortis du judaïsme. À leurs yeux Paul annonçait comme bonne nouvelle *la foi,* l’ensemble des vérités chrétiennes acquises par la mort et la résurrection de Christ. La conséquence de leur manque de relation personnelle avec l’apôtre était que toute occasion leur était ôtée de glorifier Paul qu’elles n’avaient jamais vu et qu’il était prouvé qu’il n’y avait chez lui aucun retour vers le judaïsme dont un Christ glorieux l’avait subitement et à toujours arraché.

En terminant nos remarques sur ce premier chapitre, il nous paraît utile de résumer le rôle que Dieu reconnaît à *l’homme* dans le ministère de l’Évangile. Ce rôle, chose profondément humiliante, est absolument nul. Le ministère n’est pas *de la part des hommes,* comme s’ils en étaient la source, le moyen ou l’instrument ; il n’est pas *par l’homme,* car il n’a pas besoin de son intervention ni d’être reconnu par lui (v. 1) ; Il ne s’adresse pas *à l’homme* pour le satisfaire ou lui complaire (v. 10). La prédication de Paul n’était pas selon *l’homme* , ni apprise à l’école de *l’homme* (v. 11-12). L’homme éminent, Paul lui-même, avait été mis de côté pour lui substituer Christ, mais Christ révélé en lui, dans un *homme nouveau,* uni à Lui, dans *un homme en Christ !*

Pour montrer combien Dieu refuse une place à *l’homme* dans cette épître, je citerai encore chap. 2:6, 16 ; 5:3 ; 6:7.

*Ensuite, au bout de quatorze ans, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabas, prenant aussi Tite avec moi. Or j’y montai selon une révélation, et je leur exposai l’évangile que je prêche parmi les nations, mais, dans le particulier, à ceux qui étaient considérés, de peur qu’en quelque manière je ne courusse ou n’eusse couru en vain (cependant, même Tite qui était avec moi, quoiqu’il fût Grec, ne fut pas contraint à être circoncis) : et cela à cause des faux frères, furtivement introduits, qui s’étaient insinués pour épier la liberté que nous avons dans le Christ Jésus, afin de nous réduire à la servitude ; auxquels nous n’avons pas cédé par soumission, non pas même un moment, afin que la vérité de l’évangile demeurât avec vous. Or, de ceux qui étaient considérés comme étant quelque chose..., quels qu’ils aient pu être, cela ne m’importe en rien : Dieu n’a point égard à l’apparence de l’homme..., à moi, certes, ceux qui étaient considérés n’ont rien communiqué de plus ; mais au contraire, ayant vu que l’évangile de l’incirconcision m’a été confié, comme celui de la circoncision l’a été à Pierre (car celui qui a opéré en Pierre pour l’apostolat de la circoncision, a opéré en moi aussi envers les nations), et ayant reconnu la grâce qui m’a été donnée, Jacques, et Céphas, et Jean, qui étaient considérés comme étant des colonnes, me donnèrent, à moi et à Barnabas, la main d’association, afin que nous allassions vers les nations, et eux vers la circoncision, voulant seulement que nous nous souvinssions des pauvres, ce qu’aussi je me suis appliqué à faire* (Chap. 2:1-10).

Pour terminer le sujet du rôle de *l’homme* quand il s’agit de l’oeuvre de Dieu, il restait encore à savoir si les *hommes considérés* ne pouvaient et ne devaient y avoir aucune part. C’est ce que l’apôtre nie de la manière la plus positive : «Or de ceux qui étaient considérés comme étant quelque chose.... quels qu’ils aient pu être, cela ne m’importe en rien ; à moi, certes ceux qui étaient considérés n’ont rien communiqué de plus». Ces faux frères auraient voulu insinuer aux Galates que l’évangile de Paul lui était suggéré par les frères Juifs considérés. L’apôtre repousse une telle supposition avec indignation. Il a précisément démontré jusqu’ici que la vérité qu’il prêche n’a absolument rien a faire avec l’homme, sinon pour le sauver et le retirer du présent siècle. La considération est une impression humaine, qui s’impose soit par le mérite, soit par les qualités de ceux qui nous entourent. Elle n’a pas de valeur aux veux de Dieu, car «Dieu n’a point égard à *l’apparence de l’homme*» (v. 6), et «quels qu’ils aient pu être, cela *n’importait en rien à l’apôtre,* aussi ceux qui étaient considérés ne lui avaient-ils rien communiqué de plus. Cela était en contradiction directe avec les principes du judaïsme qui, comme on le voit dans les évangiles et les Actes, attribuait à cet élément un rôle tout particulier dans les choses de Dieu. En s’adressant à eux, l’apôtre n’avait nullement l’intention de se faire approuver, mais il désirait écarter tous les obstacles que l’ignorance de ces gens considérés, mais ayant de ce fait la confiance du public, aurait pu soulever à son évangile. En cela comme en toutes choses, c’était Dieu qui dirigeait son serviteur pour le faire agir avec sagesse. On le voit d’une manière particulière dans le cas de Tite. Ce dernier, étant grec, était incirconcis et ne fut pas contraint à Jérusalem d’être circoncis (v. 3). Cela enlevait absolument tout prétexte aux «faux frères, furtivement introduits qui s’étaient insinués pour épier la liberté que nous avons dans le Christ Jésus, afin de nous réduire à la servitude». Leur caractère, leur fausseté, leur but, leur haine contre la liberté chrétienne sont, en quelques mots, pleinement mis en lumière ici — et voilà ce que les Galates étaient en voie d’échanger contre la pleine liberté du ministère de l’Esprit !

Les apôtres Jacques, Céphas et Jean comprenaient bien cela. Ils n’étaient pas simplement considérés comme les autres, mais «considérés comme *étant des colonnes».* Ces trois témoins de la transfiguration appartenaient au fondement sur lequel le Seigneur avait bâti son Assemblée. Ceux-là ne pouvaient agir dans un autre sens que Paul et Barnabas, à moins de détruire l’oeuvre même à laquelle ils avaient été appelés. C’est ainsi que le Seigneur lui-même accréditait et bénissait son oeuvre, en sorte qu’elle fût *une* parmi les Juifs et les nations.

Remarquez qu’il n’y a aucune pensée chez Paul de s’attribuer un rôle à lui-même. Il dit : les apôtres «Jacques et Céphas et Jean donnèrent à moi *et à Barnabas* la main d’association». Or il va montrer (v. 13), que Barnabas lui-même fut entraîné par la dissimulation d’un apôtre (Pierre), et des autres Juifs, mais il ne cherche en aucune manière à atténuer le rôle que Dieu a donné d’emblée à ce dernier dans l’Évangile annoncé aux nations.

# CHAPITRE 2:11-21

*Mais quand Pierre vint à Antioche, je lui résistai en face, parce qu’il était condamné. Car, avant que quelques-uns fussent venus d’auprès de Jacques, il mangeait avec ceux des nations ; mais quand ceux-là furent venus, il se retira et se sépara lui-même, craignant ceux de la circoncision ; et les autres Juifs aussi usèrent de dissimulation avec lui, de sorte que Barnabas même fut entraîné avec eux par leur dissimulation* (v. 11-13).

Nous entrons ici dans le coeur même de la question au sujet de l’Évangile. Comporte-t-il, comme l’apôtre l’affirme aux Galates, une rupture complète avec les principes autrefois admis dans la loi de Moïse ? Ou bien ne fallait-il pas plutôt reconnaître, comme les faux docteurs le prétendaient, que ces principes pouvaient être admis à condition de ne pas contredire les vérités apportées par l’Évangile ? Telle était la question. Notez bien que celle soulevée à Antioche n’était pas en apparence une question capitale. Ne pouvait-on pas s’associer plutôt, dans les repas pris en commun, avec des frères dont on partageait d’une manière plus complète la manière de voir ? Ne fallait-il pas user de ménagements les uns vis-à-vis des autres et se supporter mutuellement ? Eh bien ! pour arriver à ses fins, l’Ennemi prend un chemin détourné et avec une suprême habileté réussit à y introduire Pierre, l’apôtre le plus capable d’exercer une influence parmi les frères et de se faire écouter. Venu à Antioche, Pierre suivant le chemin de la liberté chrétienne qui ne faisait aucune différence entre les Juifs et les nations, Pierre, dis-je, mangeait avec les frères sortis des nations, mais quand quelques frères vinrent de Jérusalem, d’auprès de Jacques, il se retira de ce repas en commun. Par ce fait il était condamné. S’il n’avait pas été condamné ouvertement par son *acte*, Paul n’aurait pu agir en public à son égard comme il le fit, mais agir autrement c’était retomber soi-même dans la manière d’agir dissimulée des faux frères. Ici il n’y avait pas à s’y tromper. Pierre lui-même, après avoir marché dans là liberté de l’Évangile, revenait, par peur de l’opinion et du qu’en dira-t-on juifs, à l’esclavage de la loi. Quel motif pour un apôtre ! N’avait-il pas, souvenir profondément humiliant, agi jadis de même à l’égard de Christ, dans la cour du souverain sacrificateur ? Et cette peur de l’opinion ne l’avait-elle pas conduit à renier le Seigneur lui-même ? En somme, un acte si simple et de si peu de conséquence que le choix de ses convives avait des résultats qui conduisaient à renier l’Évangile : Crainte de l’homme, retour au joug dont la grâce avait délivré le chrétien, dissimulation érigée en système parmi les frères, manque de droiture dans la marche, piège et scandale placé devant les pieds des frères et entraînant jusqu’à Barnabas, compagnon de Paul, apôtre en tant d’occasions de la liberté chrétienne, tels étaient dans les mains de Satan les causes et les fruits d’un acte si peu important en apparence.

N’avons-nous pas nous-mêmes à veiller sous ce rapport strictement sur nos actes ? Si nous sommes moins en danger que jadis de retomber sous le joug de la loi, sous lequel, de fait, nous n’avons jamais été, ne serions-nous pas beaucoup plus en danger qu’autrefois de retourner au monde dont la grâce de Dieu nous avait complètement libérés ? Ce danger, l’épître aux Galates nous donnera plus tard l’occasion d’y revenir.

*Mais quand je vis qu’ils ne marchaient pas droit, selon la vérité de l’Évangile, je dis à Pierre devant tous : Si toi qui es Juif, tu vis comme les nations et non pas comme les Juifs, comment contrains-tu les nations à judaïser ? Nous qui, de nature, sommes Juifs et non point pécheurs d’entre les nations, sachant néanmoins que l’homme n’est pas justifié sur le principe des oeuvres de loi, ni autrement que par la foi en Jésus Christ, nous aussi, nous avons cru au Christ Jésus, afin que nous fussions justifiés sur le principe de la foi en Christ et non pas sur le principe des oeuvres de loi : parce que sur le principe des oeuvres de loi nulle chair ne sera justifiée. Or si, en cherchant à être justifiés en Christ, nous-mêmes aussi nous avons été trouvés pécheurs, Christ donc est ministre de péché ? Qu’ainsi n’advienne ! Car si ces mêmes choses que j’ai renversées, je les réédifie, je me constitue transgresseur moi-même* (v. 14-18)

Paul nous donne ici le résumé de son discours. En venant à Antioche, Pierre avait vécu comme les nations et non pas comme les Juifs ; en abandonnant cette marche à l’arrivée des Juifs d’auprès de Jacques, il contraignait les nations à judaïser, rétablissait le système de distinctions légales et par conséquent celui des oeuvres de loi sur le principe desquelles nulle chair ne pouvait être justifiée. Mais, pis que cela, en vertu de la confiance que lui montraient les nations, en vertu des clefs que lui avait confiées le Seigneur pour leur ouvrir le royaume des cieux, elles allaient se laisser ramener par lui à un système de justification sur le principe des oeuvres de loi, au lieu du principe de la foi en Christ et de la rémission des péchés par cette foi (Actes 10:43). Ce simple acte de Pierre mettait donc en question le fondement de la vie chrétienne qu’il avait prêché et la justification par la foi. Si c’était pour venir à Christ que les Galates, revenant aux coutumes de la loi, cherchaient à être justifiés par elle, Christ lui-même était un *ministre de péché* et sa doctrine avait fait d’eux, comme de l’apôtre, des transgresseurs. Qu’ainsi n’advienne ! Était-il possible d’admettre une énormité pareille : le ministère de Christ ayant le péché pour objet !

*Car moi, par la loi, je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu. Je suis crucifié avec Christ ; et je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi ; — et ce que je vis maintenant dans la chair, je le vis dans la foi, la foi au Fils de Dieu, qui m’a aimé et qui s’est livré lui-même pour moi. Je n’annule pas la grâce de Dieu ; car si la justice est par la loi, Christ est donc mort pour rien* (v. 19-21).

En contraste absolu avec le ministère de la loi, Paul va, dans les versets 19 à 21, nous décrire son propre ministère et les trésors qu’il y a trouvés pour lui-même. Deux choses distinguent le chrétien : 1° une vie entièrement nouvelle et 2° la possession du Saint Esprit (chap. 3). Arrêtons-nous maintenant au premier de ces points. Remarquez qu’ici tout est personnel. Ce ne sont pas des principes abstraits, mais des choses qui ont été vécues et réalisées par l’apôtre. «Moi, par la loi, je suis mort à la loi, dit-il, afin que je vive à Dieu». Paul avait rencontré Christ après Sa résurrection ; il avait appris là que la loi le condamnait absolument. Lui, l’homme juste sous la loi, avait rejeté Christ venu en grâce. La loi le condamnait donc à mort. Cette sentence avait été exécutée, mais non sur lui-même qui, sans cela, serait perdu à jamais. Elle avait été exécutée sur un autre, sur Christ. Là était le secret de sa délivrance. La loi avait condamné Christ à mort. Ayant exercé son office qui était de tuer Paul, mais dans la personne d’un autre, elle ne lui pouvait plus rien désormais. Un homme guillotiné n’a plus rien à faire avec la loi qui l’a exécuté. Il est affranchi de *la loi* par la mort (19-20) ; il est de même affranchi *du péché* par la mort, puisque la mort en est la condamnation absolue et définitive ; enfin c’est par la mort qu’il est affranchi, comme nous le verrons plus tard *de la chair* (Gal. 5:24) et *du monde* (Gal. 6:14).

Un tout nouvel homme est sorti de là. Par le jugement qu’Il a porté et subi à ma place, Christ en a fini avec toutes ces choses et il en a fini *pour moi*. Maintenant il ne vit plus à ces choses, il les a quittées par la mort, moi donc aussi. Il vit à Dieu, mais c’est afin que je vive à Dieu. Une vie de résurrection a commencé pour moi. Cette vie a Dieu pour objet ; c’est surtout de la loi qu’il est question ici. La loi a tué Christ, car il est dit : «Maudit est quiconque est pendu au bois» (3:13). Certes elle n’a rien trouvé a condamner en lui, aucune cause quelconque de malédiction ; elle n’a trouvé qu’une perfection absolue ; mais un seul fait, c’est *qu’en dehors de toute autre cause* la malédiction était prononcée par la Parole sur celui qui occupait cette place sur un bois maudit (Deut. 21:23). Or c’est là que Lui a pris notre place dans toute son horreur. Toutes les causes de malédiction prononcées contre nous, *lui* les a portées en grâce en les faisant siennes. La loi n’en a omis aucune ; elle les a énumérées toutes. «Moi, par la loi je suis mort», mais mort *à la loi.* Elle ne me peut plus rien, pas plus qu’elle ne peut plus rien à Christ. «*Par* la loi je suis mort *à la loi*». J’ai donc la mort derrière moi, mais pourquoi ? «Afin que je vive à Dieu». Celui qui a pris ma place est mort. Où donc est la mienne ? Dans sa mort. Mais Christ n’est plus dans la mort. Où est-il ? Ressuscité, dans le ciel et dans la gloire. Il vit a Dieu. Moi, de même, je vis à Dieu en attendant d’occuper la même place que Christ, car je suis encore sur la terre, mais mort quant à ma vieille vie et vivant d’une vie nouvelle, d’une vie de résurrection. Cette vie est en moi : *Christ vit en moi.* Désormais ma vie ne pourra jamais être séparée de la sienne. Cette vie ne tombe pas sous les sens ; vous la voyez à *ses effets.* Devant elle, vous croyez souvent avoir affaire à la vieille vie et nous verrons plus tard pourquoi. Mais c’est une vie toute nouvelle. Un tout nouvel élément la met en action, *la foi.* Auparavant, sans la foi, j’avais un semblant de vie, mais une apparence seulement, car cette vie était *la mort pour Dieu.* Maintenant elle est une grande réalité. C’est une vie de foi s’attachant au Fils de Dieu et non plus au premier Adam. C’est une vie d’amour, d’un amour qu’Il a poussé pour moi jusqu’au sacrifice de lui-même. En mourant *par* la loi, je suis mort *à* la loi. En vivant *dans la foi* ce n’est plus *moi* qui vis, c’est Christ qui vit en moi. Sans doute je vis dans la chair et je le ferai tant que je serai dans ce monde, car la chair n’est pas morte, mais moi je puis me tenir pour *mort à la chair* comme je me tiens pour mort à la loi, car la chair n’est plus le motif déterminant de ma vie. Cette vérité si importante reviendra plus tard devant nos yeux.

C’est par l’amour que j’ai appris à connaître le Fils de Dieu. Il *s’est livré pour moi.* Qu’est-ce qui l’y obligeait, si ce n’est l’amour ? Il est mort à ma place : il est la victime qui porte sur la croix toute ma condition, tous mes méfaits et leurs infinies conséquences, toute la malédiction qui y est attachée, tout ce qui se résume dans cette parole : «Il a été *fait péché».*

Certes, en parlant ainsi, Paul n’annulait pas la grâce de Dieu. N’est-ce pas elle qui nous a acquis la justice ? (Rom. 3:22). Si c’était la loi qui nous l’acquérait, Christ serait *mort pour rien.* Sa mort n’aurait aucun but !

Pour terminer, résumons en quelques mots, avant de passer au Chap. 3, ce que ces premiers chapitres nous ont appris de la loi. La loi ne donne pas la *délivrance,* ni la *vie,* ni la *puissance,* ni un *objet* comme motif de notre marche ; elle ne peut *innocenter* le coupable ; elle ne peut être une *aide* pour lui. La seule chose qu’elle puisse faire, c’est de le *condamner* et de le tuer.

Mais celui qui, par la foi, a reçu la vie, vit à *Dieu*. Il ne vit plus pour *soi*. «Christ vit en moi», dit l’apôtre. Il est en moi une source de vie, de communion, de joie divine, d’affections saintes, de lumière et de force. Seulement je vis encore dans la chair, je suis encore dans le corps, mais avec la faculté de me livrer tout entier «à Dieu comme d’entre les morts, étant fait vivant, et mes membres à Dieu comme instruments de justice» (Rom. 6:13). Pour ma conduite dans ce monde, je vis dans la foi au Fils de Dieu et je trouve en Lui un motif suprême pour vivre ainsi : «*Il m’a aimé*».

Le chrétien est donc mort à la loi (v. 19), au péché (Rom. 6:11), au monde (Gal. 6:14), aux éléments du monde (Col. 2:19, 20). Si nous cherchons la description complète d’un chrétien affranchi de la loi, nous voyons que *lui est en Christ ;* que *Christ est en lui, vivant* (Gal. 2:20 ) et *révélé* (1:16) ; que Christ est devant lui, comme son *Objet.* C’est alors que les *affections* sont en jeu : «Il m’a aimé et s’est livré lui-même pour moi !»

Je ferai encore remarquer en terminant, combien incomplètement on se rend compte du but de notre Sauveur bien-aimé en mourant pour nous :

1° Il s’est donné lui-même *pour nos péchés,* en sorte qu’il nous retirât du présent siècle mauvais (Gal. 1:4 ; 1 Cor. 15:3).

2° Il m’a aimé et s’est livré lui-même *pour moi* (Gal. 2:20). Dieu constate son amour à Lui envers nous en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort *pour nous* (Rom. 5:8).

3° Il est mort pour nous *racheter de la malédiction de la loi,* étant devenu malédiction pour nous (Gal. 3:13).

4° Il est mort pour tous, pour que nous ne vivions plus *pour nous-mêmes,* dans l’égoïsme, mais pour Lui (2 Cor. 5:15).

5° Il a souffert une fois pour les péchés afin qu’il nous *amenât à Dieu* (1 Pierre 3:18 ; Exode 19:4).

6° Il est mort, non pas seulement pour la nation, mais aussi pour *rassembler en un les enfants de Dieu dispersés* (Jean 11:52).

7° Lui-même a porté nos péchés en son corps sur le bois, afin qu’étant morts aux péchés, nous *vivions à la justice* (1 Pierre 2:24).

8° Il s’est donné lui-même pour nous, afin qu’il nous rachetât de toute iniquité, et qu’il *purifiât pour lui-même un peuple acquis, zélé pour les bonnes oeuvres* (Tite 2:14).

9° Christ a aimé l’Assemblée et s’est livré lui même pour elle, afin qu’il la sanctifiât en la purifiant par le lavage d’eau par la parole ; afin que *lui se présentât l’Assemblée à Lui-même, glorieuse, n’ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais afin qu’elle fût sainte et irréprochable* (Éph. 5:25-28).

# CHAPITRE 3

## 3:1-4

*Ô Galates insensés, qui vous a ensorcelés, vous devant les yeux de qui Jésus Christ a été dépeint, crucifié au milieu de vous ? Je voudrais seulement apprendre ceci de vous : Avez-vous reçu l’Esprit sur le principe des oeuvres de loi, ou de l’ouïe de la foi ? Êtes-vous si insensés ? Ayant commencé par l’Esprit, achèveriez-vous maintenant par la chair ? Avez-vous tant souffert en vain, si toutefois c’est en vain ?* (v. 1-4).

Après les deux chapitres de préface qui se terminent, aux versets 19 à 21 du chapitre 2 par la magnifique description d’un chrétien, individuellement affranchi, nous entrons, aux chap. 3 et 4 dans l’exposé doctrinal de notre épître. Cet exposé commence par mettre sous nos yeux l’état lamentable dans lequel, sous l’influence d’un faux enseignement, étaient tombées ces assemblées de Galatie. Avec quels termes, presque violents à force d’angoisse, l’apôtre décrit cet état moral ! C’est que la ruine était à la porte ! Satan réussissait à enlever la croix de devant les yeux de ces assemblées, la croix dont l’apôtre, en parlant de lui-même, venait de dire : «Je suis crucifié avec Christ !» Qui avait donc pu les tromper à ce point ? Qui avait pu les frapper d’une telle folie ? Le terme «ensorcelés» nous montre quelle est la source satanique de cette entreprise. Jésus n’avait-il pas été dépeint comme crucifié devant leurs yeux ? Est-ce que, chaque fois que nous nous asseyons à la table du Seigneur, nous n’annonçons pas sa mort sur la croix jusqu’à ce qu’il vienne ?

Avaient-ils donc abandonné la croix, ce fondement même de leur salut, dont il venait de leur montrer (2:20-21) qu’elle est la fin de toute l’existence de l’homme dans la chair ? Bien plus encore, est-ce que leur vie nouvelle, caractérisée par le don du *Saint Esprit* avait trouvé son origine dans les oeuvres de loi : Fais cela et tu vivras ? Non, ils avaient reçu l’Esprit comme on le reçoit toujours : Par la *foi* dont la prédication était parvenue à leurs oreilles : «Auquel aussi ayant *cru*, vous avez été scellés du *Saint Esprit* de la promesse» (Éph. 1:13). L’Esprit pouvait-il s’accorder avec la *chair ?* Impossible ! La croix avait entièrement mis fin à cette dernière. Par la foi le chrétien avait reçu une vie nouvelle, dans laquelle rien de ce qui est de la *chair* ne pouvait entrer. Est-ce à cette dernière qu’il leur faudrait s’intéresser dorénavant pour être rendus parfaits ? Le corps de l’épître va nous répondre sur cette question capitale. Au chap. 2:16, l’apôtre commence par établir que, sur le principe des oeuvres de loi *nulle chair* ne sera justifiée. Il nous montre ensuite que le chrétien, tant qu’il est ici-bas, soutient un combat continuel avec la chair, et que s’il est en combat avec elle, l’Esprit peut à chaque instant remporter la victoire et la foi avoir le dessus (2:20). Voilà pourquoi dans notre passage il montre la folie d’achever par *la chair,* quand on a commencé par l’Esprit. L’Esprit pouvait-il s’accorder avec la chair ? Nullement : c’était la loi qui s’accordait avec elle. C’est à la chair que la loi a été donnée comme moyen de se justifier devant Dieu. Il fallait donc, après avoir commencé par l’Esprit qui communique une vie nouvelle et céleste, retourner à la chair qui ne communique rien que condamnation !

Cette vie de l’Esprit, où les avait-elle conduits dès le début ? Dans les souffrances, et maintenant, retournant à la loi, il se trouvait que toutes leurs souffrances avaient été vaines !

## 3:5-9

*Celui donc qui vous fournit l’Esprit et qui opère des miracles au milieu de vous, le fait-il sur le principe des oeuvres de loi, ou de l’ouïe de la foi ? comme «Abraham a cru Dieu, et cela lui fut compté à justice*» (Gen. 15:6). *Sachez donc que ceux qui sont sur le principe de la foi, ceux-là sont fils d’Abraham. Or l’Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les nations sur le principe de la foi, a d’avance annoncé la bonne nouvelle à Abraham : «En toi toutes les nations seront bénies»* (Gen. 12:3). *De sorte que ceux qui sont sur le principe de la foi sont bénis avec le croyant Abraham*. (v. 5-9).

Il est remarquable, comme nous l’avons noté au chap. 1:6, que la personnalité de l’apôtre disparaisse quand Dieu nous parle de ce qu’Il a opéré par son moyen. Il est ici *celui* qui fournit l’Esprit et opère des miracles au milieu des Galates. Plus ces dons sont élevés, moins il y a de place pour l’homme, et ici encore se vérifie à ce sujet l’enseignement du chap. 1 sur l’*homme.* Les Galates avaient reçu l’Esprit et cette grâce continuait au milieu d’eux par les dons miraculeux. D’où cela provenait-il ? De la foi et nullement des oeuvres de loi. Abraham en est l’exemple. Il a cru Dieu et cela lui a été compté à justice. Abraham n’a eu son fils que sur ce principe-là. Bien plus, la bonne nouvelle de la bénédiction des nations ne dépendait pas d’un autre principe, et c’est en vertu de la foi qu’elle fut annoncée à Abraham et à sa race. Remarquons en passant, au sujet des attaques récentes des rationalistes contre la Parole, que la *prescience absolue* de Dieu est attribuée ici à l’*Écriture* à laquelle ces incrédules n’accordent qu’une valeur secondaire.

## 3:10-14

*Car tous ceux qui sont sur le principe des oeuvres de loi sont sous malédiction ; car il est écrit : «Maudit est quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire»* (Deut. 27:26). *Or que par la loi, personne ne soit justifié devant Dieu, cela est évident, parce que : «Le juste vivra de foi»* (Hab. 2:4). *Mais la loi n’est pas sur le principe de la foi, mais : «Celui qui aura* FAIT *ces choses vivra par elles»* (Lév. 18:5). *Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous (car il est écrit : «Maudit est quiconque est pendu au bois»)* (Deut. 21:23), *afin que la bénédiction d’Abraham parvînt aux nations dans le christ Jésus, afin que nous reçussions par la foi l’Esprit promis* (v. 10-14).

Or au lieu de nous placer comme la foi, sous la bénédiction, la loi nous place sous la malédiction, car la loi n’est pas : «croire», mais «faire» (Deut. 27:26) ; aussi n’y a-t-il point de Garizim, mais uniquement une montagne d’Ébal pour le peuple quand il a passé le Jourdain. C’est pourquoi aussi il ne s’agit pas dans Habak. 2:4 de faire, mais de commencer par la justice et la vie de la foi (\*). En Lév. 18:5, comme dans le Deutéronome, il s’agit de *faire*, puis de *vivre*; en Habakuk, de *croire*, puis de *vivre.* Mais il y a plus pour nous : «Christ nous a rachetés de la *malédiction* de la loi, étant devenu *malédiction* pour nous». Le seul homme qui ne méritât que bénédiction, qui ne pût en aucune manière être atteint par la malédiction, celui-là a été fait ce qu’il n’était pas, malédiction pour nous, sans aucun motif. Nous savons que son amour l’a fait se charger de nos péchés et prendre sur lui le jugement de Dieu pour nous en délivrer, mais ici, pour faire ressortir l’absence complète de motif pour le jugement qui l’a frappé, l’Écriture ne cite que ce passage, séparé de tout autre : «Celui qui est pendu est malédiction de Dieu» (Deut. 21:23). Alors le résultat béni ne se fait pas attendre : La *bénédiction* d’Abraham parvient aux *nations* dans le Christ Jésus et nous recevons *par la foi l’Esprit promis.*

(\*) Voyez le Livre du Prophète Habakuk, pages 25-38 par H. R.

Nous avons vu que la justice de la foi était confirmée aux Galates par le don du Saint Esprit. Mais d’abord le fait que ce don leur avait été accordé ne pouvait pas être mis un instant en doute, et personne ne songeait à le leur contester ; aussi tout ce chapitre est rempli de ces deux grandes vérités : la *foi* et l’*Esprit.*

## 3:15-20

*Frères, je parle selon l’homme : personne n’annule une alliance qui est confirmée, même celle d’un homme, ni n’y ajoute. Or c’est à Abraham que les promesses ont été faites, et à sa semence. Il ne dit pas : «et aux semences», comme parlant de plusieurs ; mais comme parlant d’un seul : — «et à ta semence» qui est Christ. Or je dis ceci : que la loi, qui est survenue quatre cent trente ans après, n’annule point une alliance antérieurement confirmée par Dieu, de manière à rendre la promesse sans effet.*

*Car si l’héritage est sur le principe de la loi, il n’est plus sur le principe de promesse ; mais Dieu a fait le don à Abraham par promesse.*

*Pourquoi donc la loi ? Elle a été ajoutée à cause des transgressions, jusqu’à ce que vînt la semence à laquelle la promesse est faite, ayant été ordonnée par des anges, par la main d’un médiateur. Or un médiateur n’est pas médiateur d’un seul, mais Dieu est un seul* (v. 15-20).

Maintenant les bénédictions d’Abraham, la foi, les promesses nous amènent à l’*alliance* et l’*alliance à Christ*. Quelle place la loi a-t-elle en tout cela ? Aucune. C’est à Abraham que les promesses ont été faites. Ces promesses sont le fruit de l’Alliance de Dieu avec lui. Elles sont confirmées à la semence d’Abraham qui est Christ. La loi, survenue quatre cent trente ans après ne change rien aux promesses faites à Christ, semence d’Abraham. Ainsi tout le système de la loi n’abolit, ni ne change rien aux propos arrêtés de Dieu quant au système de la grâce.

Il en est de même de l’héritage ; nous parlons de «l’héritage des nations» ; il était donné à Abraham par promesse et nullement sur le principe de la loi. Cette dernière n’a du reste jamais rien *donné* ; elle a toujours *exigé*.

Le but de la loi est tout autre. Elle a été, remarquez-le, non pas donnée, mais *ajoutée* à tout un système existant en soi, sans elle. Mais elle avait un but : le mal, le péché. Elle était établie pour le faire ressortir, car elle changeait le péché en transgression positive : «Elle a été ajoutée à cause des transgressions», lesquelles amenaient en jugement le pécheur convaincu. Tout cela jusqu’à l’arrivée de Jésus Christ, semence dépositaire des promesses données par la grâce aux pécheurs. La loi avait un caractère que les promesses n’avaient jamais. Elle était un système ordonné par les anges. Elle n’avait pas, comme la grâce et la promesse, sa source directe en Dieu. C’était, si l’on peut dire ainsi, un système secondaire avec un but spécial qui n’était pas établi pour l’éternité. Moïse, qui la donnait au peuple, était médiateur entre le peuple et Dieu. Dieu s’engageait, à condition d’obéissance de la part du peuple, a maintenir ce dernier et à le bénir. Le médiateur, d’autre part, s’engageait de la part de Dieu à bénir le peuple et de la part du peuple à obéir à Dieu. Ce système était absolument conditionnel. Le système opposé, celui de la grâce, introduisait le Dieu des promesses *seul* (v. 20), donnant tout, ne demandant rien, et cela pourquoi ? À cause de Christ sur lequel toute bénédiction est éternellement établie !

## 3:21-29

*La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? Qu’ainsi n’advienne ! Car s’il avait été donné une loi qui eût le pouvoir de faire vivre, la justice serait en réalité sur le principe de la loi. Mais l’Écriture a renfermé toutes choses sous le péché, afin que la promesse, sur le principe de la foi en Jésus Christ, fût donnée à ceux qui croient. Or avant que la foi vint, nous étions gardés sous la loi, étant renfermés pour la foi qui devait être révélée ; de sorte que la loi a été notre conducteur jusqu’à Christ, afin que nous fussions justifiés sur le principe de la foi ; mais, la foi étant venue, nous ne sommes plus sous un conducteur, car vous êtes tous fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus. Car vous tous qui avez été baptisés pour Christ, vous avez revêtu Christ : il n’y a ni Juif, ni Grec ; il n’y a ni esclave, ni homme libre ; il n’y a ni mâle, ni femelle ; car vous tous, vous êtes un dans le Christ Jésus. Or si vous êtes de Christ, vous êtes donc la semence d’Abraham, héritiers selon la Promesse* (v. 21-29).

Y a-t-il antagonisme essentiel entre la loi et les promesses ? En aucune manière. Ici l’apôtre introduit la vie, entièrement en dehors de la loi, et il montre quel but Dieu avait en donnant la loi. Non pas celui de faire vivre, car la loi n’en avait pas le pouvoir, mais de montrer par l’Écriture que *toutes choses* étaient *renfermées* sous le péché. Sans la loi qui défendait le péché, jamais la *complète* perdition de l’homme n’aurait été prouvée. Il y aurait eu à chaque instant des cas où la chose aurait pu paraître échapper au contrôle ou douteuse. Avec la loi nul n’échappait. Dès lors, il ne restait à l’homme qu’un seul moyen, la *foi* qui saisit la promesse inconditionnelle offerte à tous sur le pied de la *grâce*.

Au v. 23, l’apôtre s’adresse aux Juifs. Ce n’est pas des Galates qu’il fait mention, mais de ceux auxquels la loi avait été donnée. Quant aux Galates, ils avaient été «renfermés», comme aussi toutes choses, *sous le péché* (v. 22) ; mais, quant aux Juifs, ils étaient «gardés sous la loi, renfermés là, en vue de la révélation que le principe de la foi allait leur apporter. À ce point de vue, la loi était leur conducteur, ou *gouverneur*, *l’instituteur* auquel a été confié l’enfant en bas âge, jusqu’à ce que le Christ vînt, apportant une justification nouvelle, celle de la foi en Christ.

Mais, la *foi* étant venue, les Juifs n’étaient plus sous un gouverneur, car, dit l’apôtre, vous êtes *tous*, les Galates Gentils, comme les Juifs, échappant à la tutelle de la loi et à l’enfance, *fils de Dieu* par la foi dans le Christ Jésus.

Tout était changé. Ces Galates n’avaient pas été baptisés pour Moïse (1 Cor. 10:2), mais pour Jésus Christ. La portée de leur baptême avait Christ et non pas Moïse pour sujet ; ils n’avaient pas été baptisés «dans la nuée et dans la mer». C’était Christ qu’ils avaient revêtu. Il n’était plus question de Juif, ni de Grec. Toute distinction : esclave, homme libre, mâle, femelle, avait disparu ; tous étaient un dans le Christ Jésus. Ces Galates étaient désormais de Christ et par conséquent la semence d’Abraham, héritiers selon la promesse accordée à la foi.

Dans ce passage, toute prétention à ramener les Galates à la loi a entièrement disparu. *Il ne reste que Christ*.

# CHAPITRE 4

*Or je dis qu’aussi longtemps que l’héritier est en bas âge, il ne diffère en rien d’un esclave, quoiqu’il soit seigneur de tout ; mais il est sous des tuteurs et des curateurs jusqu’à l’époque fixée par le père. Ainsi aussi nous, lorsque nous étions en bas âge, nous étions asservis sous les éléments du monde ; mais, quand l’accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous la loi, afin qu’il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l’adoption. Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l’Esprit de son Fils dans nos coeurs, criant : Abba, Père : de sorte que tu n’es plus esclave, mais fils ; et, si fils, héritier aussi par Dieu. Mais alors, ne connaissant pas Dieu, vous étiez asservis à ceux qui, par leur nature, ne sont pas dieux : mais maintenant, ayant connu Dieu, mais plutôt ayant été connus de Dieu, comment retournez-vous de nouveau aux faibles et misérables éléments auxquels vous voulez encore derechef être asservis ? Vous observez des jours, et des mois, et des temps, et des années. Je crains, quant à vous, que peut-être je n’aie travaillé en vain pour vous* (v. 1-11).

C’est ici que l’apôtre nous montre, comme nous l’avons déjà observé dans l’introduction, l’incompatibilité absolue de la religion de la chair avec la religion de l’Esprit. Les *principes* de la première sont exactement les mêmes dans le judaïsme que dans le paganisme ; les principes de la seconde sont basés sur la foi et sur la grâce, la chair ayant été définitivement condamnée à la croix de Christ. Du reste, l’Esprit de Dieu reviendra sur ce sujet quand il s’agira, au chap. 5, des exhortations qui découlent de la doctrine exposée aux chap. 3 et 4.

L’apôtre fait ressortir maintenant les points de contact entre la religion du juif sous la loi et celle du gentil encore plongé dans l’idolâtrie. D’abord, qu’est-ce que les croyants juifs étaient avant qu’ils fussent unis en un seul corps aux Gentils et avant le don du Saint Esprit ? Eux, tous les disciples avant la résurrection et le don du Saint Esprit à la Pentecôte, étaient encore en bas âge, comme du reste tous les croyants juifs sous la loi, avant la formation de l’Église. Quoique destinés à hériter de tout, ils ne différaient en rien d’un esclave. Leur dignité future était cachée. Ils attendaient l’époque, fixée par le Père, où ils seraient déclarés héritiers par Lui.

Quel contraste entre ce passage et la description d’un chrétien affranchi aux vers. 27 à 29 du Chap. 3 ! Et l’on voudrait vous faire retourner à *l’enfant* qui «ne diffère en rien d’un esclave», vous, fils de Dieu, ayant «revêtu Christ» ! Il n’est nullement question ici de mépriser les privilèges juifs que Dieu a accordés à son peuple, mais il nous est montré que ce que ce peuple possédait était un temps d’attente avant un tout autre but que de lui acquérir une *justice*.

Or les Juifs aussi étaient auparavant asservis sous «les éléments du monde». Ces éléments étaient les mêmes chez un Juif que chez un idolâtre qui, tout en étant asservi à ses idoles, avait les mêmes principes pour se les rendre propices. Ces éléments, les voici : Il fallait *observer* certains jours et certaines fêtes dans ce but ; il fallait ensuite s’abstenir (Col. 2:21) de certaines choses. Ces deux prescriptions parlaient de notions entièrement étrangères à la pensée de Dieu, mais que Celui-ci admettait pour convaincre l’homme de son état de péché. Elles étaient bâties sur trois principes : l° L’homme est perfectible. Il peut se corriger et s’améliorer parce qu’il y a du bien en lui. 2° Il peut donc s’approcher de Dieu et acquérir une justice que Dieu puisse accepter. 3° Le monde n’est pas condamné.

Or, le chrétien est mort avec Christ à tous les éléments du monde. À tout cela on trouve une réponse dans l’état chrétien tel qu’il nous est décrit au chap. 5:1-5. Il y a eu un moment où cet état provisoire a pris ouvertement fin : «L’accomplissement du temps est venu» par l’envoi du côté de Dieu de «son Fils, *né de femme, né sous la loi,* afin qu’il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l’adoption». Ce mot : «Recevoir l’adoption» a, comme nous le voyons en note (\*), une portée qui dépasse de beaucoup les bénédictions juives. De là le mot «*nous* reçussions». Juifs et Gentils recevaient la *position de fils* comme don gratuit de Dieu lui-même, car le Juif était sous la loi dans la position d’un esclave, et le gentil n’avait aucun droit quelconque à la bénédiction. Du moment que Juifs et Gentils sont devenus fils par la foi en l’oeuvre de Christ, la jouissance de cette relation est établie. Dieu envoie l’Esprit de son Fils dans nos coeurs et cette relation est tellement intime et complète que nous pouvons, de la même manière que notre Seigneur Lui-même, crier : Abba, Père ! (Voyez aussi Rom. 8:15). Nous ne sommes pas laissés à notre appréciation personnelle qui pourrait nous tromper, mais l’Esprit en nous, qui est un Esprit d’adoption, rend témoignage que nous sommes enfants de Dieu. En sorte que nous ne sommes plus des esclaves comme les Juifs, mais nous sommes tous, juifs et gentils, des fils et aussi des héritiers, faits tels par Dieu lui-même.

(\*) Voici du reste la note en question tirée de la traduction critique du Nouveau Testament par J.N.D. : «l’adoption est la réception de la position de fils comme don. Recevoir a ici une force particulière, c’est apolambano. Juifs ou Gentils, ils recevaient cette position comme un don d’un autre (car le Juif était dans la servitude sous la loi ; le Gentil n’avait droit à rien), c’est-à-dire de Dieu lui-même gratuitement.

Au v. 8, l’apôtre revient aux Gentils. Vous, Galates, leur dit-il, dans votre ignorance de Dieu, vous étiez jadis asservis à ceux qui, par leur nature, étaient des «non-dieux» (2 Chron. 13:9). Ils pouvaient avoir une religion, une sacrificature, plus ou moins de connaissance des pensées de Dieu, comme on l’a vu dans le cas de Jéroboam et des dix tribus, ils n’en étaient pas moins asservis aux idoles, ce qu’on ne pouvait nullement dire d’un juif. Seulement ces Gentils, Galates, ayant été convertis, avaient connu Dieu, ou plutôt, car leur connaissance était très imparfaite, avaient été *connus de Dieu* et lui appartenaient comme ses enfants ; mais comment retournaient-ils aux faibles et misérables éléments auxquels ils voulaient derechef être asservis ? Le fait est qu’ils possédaient, tout en étant idolâtres, les mêmes faibles et misérables éléments religieux du monde, que les Juifs. Ceux qui les y ramenaient étaient ces faux frères sortis du judaïsme. Ils observaient des jours et des mois, et des temps et des années, auxquels ils avaient obéi autrefois, et retournaient à leur condition première, en sorte que le travail de l’apôtre, il le craignait, était complètement inutile à leur égard. Or il est de toute importance de noter que les principes de la chrétienté actuelle, quand ils ne sont pas la négation de la parole de Dieu, prélude de l’apostasie finale, ne diffèrent en rien des éléments du monde, tels que le judaïsme ou le paganisme nous les présentent dans cette épître. Où voit-on affirmer qu’il n’y a aucune restauration possible pour l’homme parce qu’il est perdu ; qu’en lui, c’est-à-dire en sa chair il n’habite point de bien ; que ni lui, ni le monde ne peuvent être améliorés ; que tous ses efforts pour se rapprocher de Dieu sont inutiles ; que faire certaines choses, ou s’en abstenir, ne rapproche pas de Dieu ; que la foi en un Christ mort et ressuscité est notre seule ressource ? Du moment qu’on est arrivé, non pas en paroles, mais de fait, à cette conclusion, on abandonne ses vains efforts, pour être fait justice de Dieu en Christ. Toute la religion de la chrétienté qui nous entoure est bâtie sur ces principes-là. Toutes les «oeuvres de relèvement» n’ont pas d’autre origine. Il faut à l’homme, comme pour le fils prodigue, une parole divine lui enseignant qu’il est *perdu* et bien plus encore qu’il est *mort* (Luc 15:24). Un homme mort ne fait pas d’efforts pour revenir à la vie, mais il jouit de la vie toute nouvelle que la grâce lui offre en Christ.

*Soyez comme moi, car moi aussi je suis comme vous, frères ; je vous en prie. Vous ne m’avez fait aucun tort ; — et vous savez que dans l’infirmité de la chair je vous ai évangélisés au commencement ; et vous n’avez point méprisé, ni rejeté avec dégoût ma tentation qui était en ma chair ; mais vous m’avez reçu comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus. Quel était donc votre bonheur ? Car je vous rends témoignage que, si cela eût été possible, arrachant vos propres yeux, vous me les eussiez donnés. Je suis donc devenu votre ennemi en vous disant la vérité ? Ils ne sont pas zélés à votre égard comme il faut, mais ils veulent vous exclure, afin que vous soyez zélés à leur égard. Mais il est bon d’être toujours zélé pour le bien, et de ne pas l’être seulement quand je suis présent avec vous.*

*Mes enfants, pour l’enfantement desquels je travaille de nouveau jusqu’à ce que Christ ait été formé en vous, oui, je voudrais être maintenant auprès de vous et changer de langage, car je suis en perplexité à votre sujet* (v. 12-20).

L’apôtre les supplie maintenant d’être comme lui, juif, qui avait abandonné tous ses privilèges juifs comme une perte et même comme des ordures afin de gagner Christ (Phil. 3:8). Dépouillé volontairement de tout ce dont un juif aurait pu se vanter, il était assimilable à eux qui étaient sortis du paganisme sans avoir droit à rien. Ils ne lui avaient fait aucun tort en le considérant comme dépouillé de tout, car ces choses n’avaient aucune valeur pour lui. Ce qu’ils avaient reçu de *la chair,* c’était son infirmité. Voilà donc tout ce qu’il avait apporté parmi eux. Sa tentation dans la chair faisait de lui un pauvre être faible et un objet de dégoût. Il n’avait pas visé à ce qu’il en fût autrement et l’avait accepté comme voulu et dispensé de Dieu dont la puissance s’accomplit dans l’infirmité (2 Cor. 12:8-10). Expérience salutaire pour lui et pour eux aussi, lorsqu’ils étaient sous l’impression sanctifiante de l’épreuve qui atteignait l’apôtre. Quand ils étaient sous cette influence au lieu de mépriser ou de rejeter avec dégoût la tentation de l’apôtre dans sa chair, ils l’avaient reçu comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus et se seraient arraché les yeux pour les lui donner (\*).

(\*) Je suis souvent frappé de voir les chrétiens, — quand il s’agit pour eux de questions telles que l’homme et Christ, la loi et la grâce, la chair et le monde, leurs relations avec Dieu et leur salut éternel — se complaire à des discussions oiseuses et stériles sur la nature de la tentation qui était dans la chair de Paul. La Parole de Dieu n’a pas jugé utile de nous la révéler ; elle veut par contre que nous n’ignorions rien des questions vitales agitées dans cette épître sur les rapports des croyants avec l’homme, avec la chair, avec la loi et avec le monde. Par leurs questions de curiosité, ces chrétiens se condamnent eux-mêmes.

Lui leur avait dit la vérité sur l’état de l’homme, sur l’état de chacun de nous, sur la chair, sur le monde, sur Christ, la seule et unique ressource, et voici que ces gens leur persuadaient qu’ils n’avaient pas la vérité ! Dans quel but ? Ils voulaient les exclure de toute communication avec l’apôtre, afin de les accaparer et de les rendre zélés à l’égard d’eux qui n’étaient que des faux frères. Mais, ajoute-t-il au v. 18, ce que vous avez reçu de moi ne dépasserait-il donc pas ma présence au milieu de vous ? À peine me suis-je éloigné que votre zèle pour le bien a disparu et que vous retournez à l’esclavage auquel l’Esprit de Dieu vous avait arrachés !

Revenir aux observations et aux abstentions de la loi, c’était agir comme si Christ n’avait pas encore été formé en eux. L’apôtre était de nouveau comme en travail d’enfantement à leur égard, ils étaient dans les ténèbres et Christ n’avait pas encore vu le jour en eux. On voit ici ce que ces doctrines, en apparence extérieures et sans importance, signifiaient pour ceux qui semblaient avoir connu la vérité.

*Dites-moi, vous qui voulez être sous la loi, n’écoutez-vous pas la loi ? car il est écrit qu’Abraham a eu deux fils, l’un de la servante, et l’autre de la femme libre. Mais celui qui naquit de la servante naquit* SELON LA CHAIR, *et celui qui naquit de la femme libre naquit* PAR LA PROMESSE. *Ces choses doivent être prises dans un sens allégorique : car ce sont deux alliances, l’une du mont Sina, enfantant pour la servitude, et c’est Agar. Car «Agar» est le mont Sina en Arabie, et correspond à la Jérusalem de maintenant, car elle est dans la servitude avec ses enfants. Mais la Jérusalem d’en haut est la femme libre qui est notre mère. Car il est écrit : «Réjouis-toi, stérile qui n’enfantes point ; éclate de joie et pousse des cris, toi qui n’es point en travail d’enfant ; car les enfants de la délaissée sont plus nombreux que les enfants de celle qui a un mari»* (És. 54:1). *Or vous, frères, comme Isaac, vous êtes enfants de promesse. Mais, comme alors celui qui était né selon la chair persécutait celui qui était né selon l’Esprit, il en est de même aussi maintenant. Mais que dit l’Écriture ? «Chasse la servante et son fils, car le fils de la servante n’héritera point avec le fils de la femme libre»* (Genèse 21:10-12). *Ainsi, frères, nous ne sommes pas enfants de la servante, mais de la femme libre* (v. 21-31).

L’exhortation se fait toujours plus pressante et montre à ces Galates la folie de ceux qui cherchent à les séduire, et leur propre folie en les écoutant. On leur avait persuadé qu’il leur fallait à tout prix être sous la loi et ils en avaient exprimé la volonté, pensant que ces deux systèmes, la loi et la promesse étaient conciliables. Ils n’avaient pas même écouté ce que la loi proclamait hautement. Abraham n’avait-il pas eu deux fils ? L’un, le fils de la servante était né *selon la chair.* C’est tout autre chose que la vérité, émise précédemment, que le chrétien a la chair en lui, et qu’il a des tentations dans la chair (v. 13, 14). Cela, il l’aura jusqu’au bout ; mais il ne tire pas son origine de la chair, comme Ismaël, fils d’Agar. Sans doute, portant la chair en lui, il pourrait marcher, vivre, se conduire selon elle, tout en ayant été complètement libéré de son esclavage ; aussi cela exige chez le chrétien une continuelle vigilance dont l’absence nous expose à des chutes qui déshonorent notre Dieu Sauveur. Ainsi donc, quoiqu’ayant été complètement libérés de l’esclavage de la chair, nous avons à veiller continuellement pour ne lui donner aucun prétexte de se montrer et d’agir, car nous avons été enfantés, non par la servante, mais par la femme libre. Ce même Abraham, image de ce que nous sommes, a eu, de la femme libre, un fils, Isaac, lié de la *promesse*. Or la promesse n’a point affaire avec la chair. Sara était stérile ; il fallait donc que la vie d’Isaac provînt uniquement de l’Esprit et de la fidélité de Dieu à ses promesses.

L’apôtre insiste sur l’allégorie présentée par ces deux femmes, Agar et Sara. Ce sont deux alliances, la première Agar, le mont Sina, enfantant pour la servitude. Or Agar est le mont Sina, correspondant à la Jérusalem de maintenant, puisque la Jérusalem actuelle est dans la servitude avec ses enfants. Donc Agar, mont Sina, Jérusalem actuelle.

Mais il y a une *Jérusalem d’en haut ; ce* n’est pas la Jérusalem céleste ou l’Église ; mais une seconde alliance, *d’origine céleste,* qui n’a aucune relation avec Sinaï. Cette femme libre est *notre mère.* C’est elle, la nouvelle alliance, qui nous a enfantés. Nous sommes sortis d’elle, de la libre alliance de la grâce. Sara, femme d’Abraham, a enfanté Isaac selon la promesse. Comme Sara était stérile, nous n’aurions jamais pu être ses enfants sans la promesse. Or, pareils à Isaac, nous sommes enfants de promesse et cette femme libre est notre mère, car il est écrit en És. 54:1-2 : «Exulte, stérile, qui n’enfantais pas ; éclate en chants de triomphe, et pousse des cris de joie, toi qui n’as pas été en travail ! car les fils de la désolée sont plus nombreux que les fils de la femme mariée, dit l’Éternel». Dans ce passage, la femme stérile n’enfantait pas, n’avait pas été en travail, pareille à Sara, avant que la promesse lui fût donnée, mais les fils de la désolée, de Jérusalem coupable et abandonnée de Dieu, sont plus nombreux que les enfants de celle qui a un mari, de Jérusalem reconnue sous la première alliance comme épouse de l’Éternel à condition d’obéissance, ce à quoi le peuple avait manqué dès le premier pas sous la loi. Lo Ammi avait été prononcé sur Jérusalem coupable sous la loi. Maintenant il n’y avait plus de ressource pour elle que dans la promesse. La loi avait absolument manqué. La servante et les enfants de l’esclavage avaient été chassés. Il ne restait de ressource que d’être enfant de la promesse ; aussi la porte était-elle ouverte aux Gentils. Mais, c’était hélas ! le caractère de ceux qui ramenaient ces Galates à la loi, ils persécutaient ceux qui étaient nés selon l’Esprit, car ils étaient nés selon la chair. Tel est le seul rôle de la chair dans toute cette religion, et il restera le seul jusqu’au bout. Aussi que dit l’Écriture ? «Chasse la servante et son fils, car le fils de la servante n’héritera point avec le fils de la femme libre» (Gen. 21:10-12). Il n’y a pas d’héritage commun entre eux. Ceux qui avaient été amenés par le ministère de l’apôtre, n’avaient rien de commun avec ceux dont il est parlé dans ce passage, car ils étaient tous fils de la femme libre, tandis que les autres étaient engendrés dans l’esclavage.

Au moment de terminer le chap. 4, j’y ajouterai une pensée destinée à rendre plus clair ce passage difficile. La *Jérusalem d’en haut* n’est point, comme nous l’avons dit, la *Jérusalem céleste,* mais la Jérusalem fondée sur la grâce d’origine divine, et non sur la loi. Il en est de même en Apoc. 12 de la femme, Israël selon les pensées de Dieu, vue en haut et engendrant le Messie. Telle sera du reste la Jérusalem future pendant le millénium, ce que montre le passage d’Ésaïe 54. Il montre en même temps que c’est pendant la stérilité de Jérusalem délaissée que ses enfants lui sont nés. Elle sera rétablie sous la grâce, deviendra donc la femme libre, notre mère, mais c’est pendant son abandon sous la loi que ses enfants lui sont nés.

# CHAPITRE 5

*Christ nous a placés dans la liberté en nous affranchissant ; tenez-vous donc fermes, et ne soyez pas de nouveau retenus sous un joug de servitude. Voici, moi Paul, je vous dis que si vous êtes circoncis, Christ ne vous profitera de rien ; et je proteste de nouveau à tout homme circoncis, qu’il est tenu d’accomplir toute la loi. Vous vous êtes séparés de tout le bénéfice qu’il y a dans le Christ, vous tous qui vous justifiez par la loi ; vous êtes déchus de la grâce. Car nous, par l’Esprit, sur le principe de la foi, nous attendons l’espérance de la justice. Car, dans le Christ Jésus, ni circoncision, ni incirconcision, n’ont de valeur, mais la foi opérante par l’amour. Vous couriez bien, qui est-ce qui vous a arrêtés pour que vous n’obéissiez pas à la vérité ? La persuasion ne vient pas de celui qui vous appelle. Un peu de levain fait lever la pâte tout entière. J’ai confiance à votre égard par le Seigneur, que vous n’aurez point d’autre sentiment ; mais celui qui vous trouble, quel qu’il soit, en portera le jugement* (v. 1- 10).

Ces vers. 1 à 10 me semblent être la conclusion de tout ce qui précède. Le point capital, c’est que Christ nous a affranchis. Cet affranchissement ne comprend pas seulement la délivrance du joug de la loi, mais celle du joug du *péché*. Or il est rare de rencontrer des chrétiens qui réalisent une telle délivrance. La plupart d’entre eux se bornent à connaître la valeur de la mort de Christ, de son sang répandu sur la croix, pour effacer nos péchés aux yeux de Dieu, en sorte qu’il n’en soit plus jamais question entre Lui et nous. Précieuse assurance et qui nous donne un accès en justice devant la face de notre Dieu. Mais l’affranchissement comme l’épître aux Romains et celle que nous étudions en ce moment nous le présentent, va beaucoup plus loin que cela. Il est basé non seulement sur le fait que Christ est mort pour nous, mais que nous sommes morts avec lui, morts à la loi qui a épuisé sur Christ crucifié toute sa puissance de condamnation ; morts au *péché dans la chair,* puisque ce jugement a été exécuté sur Christ quand il a été fait péché pour nous et que nous avons été crucifiés avec lui ; morts enfin au *monde,* comme nous le verrons plus loin, quand le monde a été définitivement jugé par la résurrection de Christ qu’il avait fait mourir.

Désormais et avant tout une religion de la chair a perdu sa raison d’être, toute religion basée sur les principes de l’*homme,* dont l’apôtre a commencé, dans les deux premiers chapitres, de nous débarrasser définitivement, n’a aucune valeur. L’affranchissement nous a placés dans la *liberté.* Ainsi la vraie liberté nous est acquise, liberté de nous livrer nous-mêmes à Dieu (Rom. 6:13 ; 12:1). Nous ne sommes plus sous une obligation quelconque vis-à-vis du péché dans la chair ; il n’a plus aucun *droit sur nous*. C’est une exhortation à rester fidèles au principe qui nous a été montré dans le chapitre précédent que nous ne sommes pas des enfants de la servante, mais de la femme libre. Paul exhorte ces Galates à tenir ferme contre l’ennemi qui voudrait de nouveau les réduire en esclavage. Comment cela ? En les engageant à se faire circoncire. Ce seul acte insignifiant en apparence pour des chrétiens, et dont l’ennemi cherchait à leur faire croire que c’était une simple formalité, ou une preuve de condescendance envers leurs frères juifs, les privait de tout le bénéfice de Christ, en sorte que Christ ne leur profitait de rien. La circoncision était l’engagement solennel d’accomplir toute la loi ; elle replaçait le gentil sous l’obligation de se charger d’un joug que jamais aucun homme, à commencer par le juif, n’avait pu porter. Voyons maintenant ce que les Galates, ces Gentils, y auraient gagné. Ils se séparaient par la circoncision de tout le bénéfice qu’il y a dans le Christ. Pour eux plus de liberté, mais obligation, sous menace de mort, d’accomplir toute la loi. Justification par la loi et par conséquent abandon de la grâce, car les deux choses ne peuvent subsister ensemble. Quel était donc l’état chrétien ? Le régime le plus diamétralement opposé à celui de la loi : «Car nous, par l’Esprit, sur le principe de la foi, nous attendons l’espérance de la justice» (v. 5).

Si la loi est un régime qui a la chair pour base, dans lequel on naît selon la chair et qui conduit au jugement, qui, en outre, persécute ce qui est né selon l’Esprit tout en retenant l’homme sous un joug de servitude, le régime de la grâce a sa source en *Christ*. Il se résume tout entier dans Son oeuvre et dans Sa personne adorable. Il est le régime de la *liberté*. Il n’a rien à faire avec l’homme pécheur, avec le vieil homme, dont il proclame la condamnation définitive et la mort. Il met fin à la *chair* qui n’engendre que l’esclavage, la stérilité et le jugement, et dont il faut être délivré par la croix, par la mort de Christ.

Or voici, au v. 5, le commencement et la fin de tout ce nouvel ordre de choses que le christianisme nous apporte. En premier lieu *la foi* qui met entièrement de côté tout autre moyen de salut. En second lieu *l’Esprit,* le Saint Esprit de la promesse par lequel nous sommes scellés après avoir cru. En troisième lieu la *justice* divine que nous possédons à jamais par la grâce, «ayant été justifiés sur le principe de la foi» (Rom. 5:1). Que peut-on voir de plus complet, de plus indépendant de l’homme, de plus exclusivement dépendant de Dieu qu’un état pareil ? Mais encore cette *justice* a une *espérance* et cette espérance de la justice est la *gloire,* la gloire de Dieu, la gloire de Christ lui-même ! «Nous nous glorifions dans l’espérance de la gloire de Dieu» (Rom. 5:2). Ajoutons-y, comme dans ce même passage de Rom. 5 la *faveur* ou grâce dans laquelle nous sommes actuellement. Tel est le christianisme et, pourrions-nous dire, dans sa plus simple expression, car le v. 5 de notre chapitre ne dépasse pas les conséquences de la justification par la foi, telles qu’elles nous sont présentées en Romains 5:1-2, avant même que la question de l’affranchissement soit abordée dans les chapitres 6 à 8 de cette même épître aux Romains. Mais de fait, l’affranchissement de la loi est le sujet capital de l’épître aux Galates et ce sujet a pour conséquence la mort du vieil homme, la condamnation de la chair à la croix de Christ, la mort au monde. L’épître aux Romains nous présente le combat qui mène à l’affranchissement ; non pas les Galates, mais plutôt les conséquences du non-affranchissement. Ici, comme en Rom. 5:1-1l, nous pouvons dire : Que nous faut-il de plus ? Peut-on ajouter ou retrancher quelque chose à notre délivrance ? L’incirconcision ou la circoncision ont-elles quelque valeur pour ceux qui possèdent «le Christ Jésus ?»

Non ! Dans le Christ Jésus, la seule chose efficace c’est *la foi opérante par l’amour* (v. 6). La *foi* nous introduit dans ce que l’*amour* nous a préparé : dans la jouissance de la faveur de Dieu. Ce même amour fait de nous, comme nous allons le voir, les serviteurs les uns des autres.

*Mais moi, frères, si je prêche encore la circoncision, pourquoi suis-je encore persécuté ? — alors le scandale de la croix est anéanti. Je voudrais que ceux qui vous bouleversent se retranchassent même* (v. 11-12).

Il est à supposer que, selon certains antécédents (Actes 16:3), les faux frères disaient que Paul, à l’occasion, prêchait encore la circoncision. S’il en était ainsi pourquoi était-il encore persécuté des juifs, ce que prouvait toute son histoire. Nous avons vu, au chap. 4:29, que c’était la seule chose qui attendît ceux qui étaient nés selon l’Esprit. Paul lui-même n’en avait-il pas fourni le meilleur exemple ? Persécuteur aussi longtemps qu’il était dans la chair, persécuté du moment qu’il avait reçu l’Esprit Saint (Actes 9:17, 23). Et n’en était-il pas encore ainsi ? Le scandale de la croix était-il anéanti pour l’apôtre, ou restait-il encore tout entier sur lui ? L’apôtre voudrait que ces gens qui bouleversaient les âmes *sous prétexte de sainteté* allassent jusqu’à se faire eunuques pour en obtenir davantage. L’on verrait où les conduirait cette mutilation !

*Car vous, frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement n’usez pas de la liberté comme d’une occasion pour la chair, mais, par amour, servez-vous l’un l’autre ; car toute la loi est accomplie dans une seule parole, dans celle-ci : «Tu aimeras ton prochain comme toi-même». Mais si vous vous mordez et vous dévorez l’un l’autre, prenez garde que vous ne soyez consumés l’un par l’autre* (v. 13-15).

Nous entrons ici, insensiblement dans le troisième grand sujet de cette épître. Le premier traitait de ce qu’est *l’homme* aux yeux de Dieu ; le second nous montrait ce qu’est *la loi*. Instituée par Dieu en rapport avec l’homme, elle ne peut que le condamner. Le troisième traite de *la chair* en contraste avec l’*Esprit* et nous amène peu à peu à voir la condamnation absolue et définitive de la chair, ainsi que celle *du monde* qui en est le domaine (6:14). Dans ces versets, l’apôtre se tourne maintenant vers ses chers Galates et leur montre que l’immense faveur qui leur a été accordée par l’affranchissement, c’est-à-dire la liberté (v. l, v. 13), les oblige à une vie pratique que la loi ne pouvait jamais leur donner. S’ils étaient placés dans la liberté, ce n’était pas pour en user comme d’une occasion pour la *chair.* Il va leur montrer que ceux qui sont du Christ *ont crucifié la chair* (v. 24). Cette liberté ne devait en aucune manière servir de prétexte à la *chair,* ce dont les chrétiens légaux et mondanisants ont toujours accusé les chrétiens réellement affranchis, mais elle devait, au contraire, pousser à la manifestation de l’amour dans le service de la famille de Dieu. Ce que la loi ordonnait : l’amour, l’Esprit de Dieu l’accomplissait. C’est à quoi tout aboutissait sous le régime de la grâce. Au v. 15, ayant la grâce *en nous*, il est parfaitement et tristement possible que nous nous mordions et nous dévorions les uns les autres». Quelle en sera la conséquence ? Le renversement absolu du témoignage qui nous est confié.

*Mais je dis : Marchez par l’Esprit, et vous n’accomplirez point la convoitise de la chair. Car la chair convoite contre l’Esprit, et l’Esprit contre la chair ; et ces choses sont opposées l’une à l’autre, afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez. Mais si vous êtes conduits par l’Esprit, vous n’êtes pas sous la loi* (v. 16-18).

Les versets 16 à 26 traitent des conséquences pratiques de l’affranchissement. Comment, *ayant la chair en nous,* pourrons-nous *marcher* de telle manière que Christ ne soit pas déshonoré ? Le sujet est difficile. Voilà pourquoi l’apôtre y insiste davantage qu’il n’insiste sur le monde (6:14) et même sur l’homme (1-2). Il avait montré au v. *5* que le résultat de la foi c’était la possession de l’Esprit et finalement la gloire. Il nous dit au v. 16 que le résultat de cette possession de l’Esprit, qui fait de nous des enfants de Dieu, c’est de nous faire *marcher* par l’Esprit. La marche suit immédiatement la possession de la vie par l’Esprit. Du moment que je marche par l’Esprit, la convoitise de la chair est impossible. L’une de ces choses exclut l’autre : elles sont et resteront toujours en antagonisme et en lutte l’une avec l’autre «afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez». Outre ces deux principes : la chair et l’Esprit, il y a l’*individu,* l’homme qui les contient tous deux, en sorte qu’il peut succomber ou être victorieux dans la lutte engagée. C’est Pourquoi ces faux docteurs prétendaient et prétendent encore que la loi était l’aide dont nous avons besoin pour ne pas succomber. Grave erreur ! L’Esprit et la loi sont antagonistes. «Si vous êtes conduits par l’Esprit vous n’êtes pas sous la loi».

*Or les oeuvres de la chair sont manifestes, lesquelles sont la fornication, l’impureté, l’impudicité, l’idolâtrie, la magie, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les colères, les intrigues, les divisions, les sectes, les envies, les meurtres, les ivrogneries, les orgies, et les choses semblables à celles-là, au sujet desquelles je vous déclare d’avance, comme aussi je l’ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n’hériteront pas du royaume de Dieu* (v. 19-21).

La loi, et cela montre son origine divine, *s’oppose* à toutes les oeuvres de la *chair* qui sont manifestes. Elle n’en exclut aucune, car l’apôtre ajoute à sa liste «les choses semblables à celles-là». Elle ne fournit jamais le moyen d’y résister, elle les condamne. Ces oeuvres sont la corruption des moeurs, l’idolâtrie païenne, la haine et la violence, les intrigues et les divisions, les meurtres, la corruption de la chair. À toutes ces choses, signalées par la loi, mais comme nous le voyons par l’Ancien Testament, bien loin d’être épuisées par elle, dans notre passage, Dieu répond par l’exclusion de son royaume. Elles n’ont aucun droit à subsister dans la sphère des bénédictions divines, même sur la terre. L’Esprit n’a aucun rapport quelconque avec tout cela.

*Mais le fruit de l’Esprit est l’amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur, la tempérance : contre de telles choses, il n’y a pas de loi. Or ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises. Si nous vivons par l’Esprit, marchons aussi par l’Esprit. Ne soyons pas désireux de vaine gloire, en nous provoquant les uns les autres et en nous portant envie les uns aux autres* (v. 22-26).

L’Esprit n’a rien de commun avec les oeuvres de la chair. Son fruit est tout autre ; il forme un bloc où tout se tient. Contre son fruit, il n’y a pas de loi. Il y a d’abord ses résultats en nous relativement à Dieu, au nombre de 3 ; puis relativement aux hommes, au nombre de 5 — enfin, relativement à nous-mêmes, un seul résultat : *la tempérance.* Contre de telles choses il n’y a pas de loi. Cette dernière ne peut s’y opposer ; elle peut sans doute les reconnaître, mais non les produire.

Or ceux qui sont du Christ ont crucifié la *chair* avec les passions et les convoitises. Ici à la fois la mort et la mortification sont considérées comme le résultat en nous de l’énergie divine (2:20, 21 ; Col. 3:5-7). L’apôtre conclut au v. 25 : «Si nous vivons par l’Esprit, marchons aussi par l’Esprit». L’Esprit est vie, il nous apporte la vie afin que nous marchions par elle, car ces deux choses sont inséparables (v. 16).

Le v. 26 me semble établir la liaison avec le chapitre suivant qui nous parlera du *monde.* Outre tous les fruits de la chair, il y a chez l’homme le désir de se faire une place, de s’acquérir un renom dans le monde. C’est ce que l’apôtre appelle ici *la vaine gloire.* La vanité qui nous met en antagonisme les uns avec les autres, met en jeu les sentiments d’envie et de jalousie contre le prochain. De fait, le sujet de l’antagonisme entre la chair et l’Esprit continue encore ici et en partie au chapitre suivant.

# CHAPITRE 6

*Frères, quand même un homme s’est laissé surprendre par quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez un tel homme dans un esprit de douceur, prenant garde à toi-même, de peur que toi aussi tu ne sois tenté* (v. 1).

Les versets 1 à 10 de notre chapitre contiennent des conclusions pratiques tirées de toute la doctrine de cette épître. Les deux premiers chapitres nous avaient montré le cas qu’il fallait faire de l’homme dans l’oeuvre de Dieu. La sentence de mort était prononcée contre lui. Seul le second homme, Christ, pouvait subsister devant Dieu ainsi que tous ceux qui, étant nés de l’Esprit, appartenaient à ce second homme. Mais l’homme nouveau ayant encore la chair ou le vieil homme en lui, peut se laisser surprendre par quelque faute, revenir à quelque acte qui ne peut être attribué qu’au vieil homme ou à la chair. Ceux auxquels l’apôtre s’adresse sont des hommes spirituels, ceux qui réalisent, dans leur marche, le fruit de l’Esprit et ne sont pas tombés pour avoir oublié le caractère du nouvel homme. Qu’ont-ils à faire ? Redresser un tel *homme,* mais non dans un esprit légal qui ne peut que condamner sans rémission. L’esprit de l’homme spirituel est un esprit de douceur. Il sait que lui aussi peut être tenté et tomber, comme celui qu’il est appelé à redresser. Cela le fait prendre garde à lui-même, le préserve d’orgueil et de chute. Ainsi, vivant par l’Esprit, il marche aussi par l’Esprit.

*Portez les charges les uns des autres, et ainsi accomplissez la loi du Christ ; car si, n’étant rien, quelqu’un pense être quelque chose, il se séduit lui-même ; mais que chacun éprouve sa propre oeuvre, et alors il aura de quoi se glorifier, relativement à lui-même seulement et non relativement à autrui : car chacun portera son propre fardeau* (v. 2-5).

L’exhortation s’adresse maintenant à ceux qui étaient spirituels non pas quant à leur attitude vis-à-vis de celui qui avait commis quelque faute, mais quant à leurs rapports entre eux. Ils devaient porter les charges les uns des autres. L’amour seul pouvait les conduire dans un tel chemin ; chacun oubliant sa charge à lui pour porter celle de son frère. N’était-ce pas l’exemple que leur avait donné en perfection la personne adorable de Christ ? S’ils faisaient cela, la loi du Christ était chose accomplie en eux. Y avait-il aucune nécessité à y ajouter une autre loi ? Le fardeau était porté et continuait à l’être. Était-ce ainsi que se comportaient vis-à-vis des Galates ceux qui voulaient les ramener à la loi, ou bien étaient-ils de ceux qui, tout en chargeant les autres, ne touchaient pas ces fardeaux d’un seul de leurs doigts ? (Luc 11:46). Or que chacun éprouve ou plutôt discerne (voyez Rom. 12:2 ; Phil. 1:10 ; Éph. 5:10) sa propre oeuvre. Ces gens avaient-ils travaillé pour le Seigneur ? Ils auraient de quoi se glorifier s’ils avaient été les instruments d’une oeuvre pour Christ, mais le pouvaient-ils ? N’étant rien, ils pensaient être quelque chose et se séduisaient eux-mêmes. À coup sûr ils ne pouvaient se glorifier de ce qu’ils faisaient maintenant, car c’était *autrui* qui avait fait l’oeuvre parmi les Galates. Et certes ce n’était pas la charge de leurs frères qu’ils songeaient à porter, mais chacun d’eux porterait son propre fardeau quand leur responsabilité serait mise en cause.

*Que celui qui est enseigné dans la Parole lasse participer à tous les biens (temporels) celui qui enseigne* (v. 6).

Ce passage qui semble venir ici un peu abruptement et sans liaison avec ce qui précède, introduit, peut-être à deux fins, une vérité incontestable. D’un côté nos coeurs égoïstes tout en recevant volontiers l’enseignement de la Parole sont facilement beaucoup plus occupés de leurs propres intérêts que de ceux des ouvriers envoyés par le Seigneur et seraient disposés à restreindre leurs libéralités envers ceux qui nous enseignent. Cette manière de faire répond-elle à ce qui nous est dit ici : «faire participer celui qui nous enseigne dans la Parole, à *tous les biens*» ? C’est beaucoup dire. La question de l’hospitalité, de la nourriture, du vêtement est traitée à fond par une phrase pareille, sans en exclure, cela va sans dire, l’aide pécuniaire.

Mais cette phrase pourrait aussi faire allusion d’une manière détournée aux prétentions des docteurs judaïsants qui auraient pu se vanter auprès des Galates de ne pas chercher les biens temporels et de n’avoir d’autre but en enseignant que le perfectionnement des Gentils, en contraste avec Paul qui tout en ayant reçu grâce et apostolat pour l’obéissance de la foi parmi les nations, les exhortait à la libéralité.

Sous les dehors du désintéressement, ces faux frères avaient, comme on le voit dans cette épître, un autre but que l’argent. Ils voulaient s’acquérir des gens «zélés à leur égard», se créer des adeptes en excluant l’apôtre.

*Ne soyez pas séduits ; on ne se moque pas de Dieu ; car ce qu’un homme sème, cela aussi il le moissonnera. Car celui qui sème pour sa propre chair moissonnera de la chair la corruption ; mais celui qui sème pour l’Esprit moissonnera de l’Esprit la vie éternelle. Or ne nous lassons pas en faisant le bien, car, au temps propre, nous moissonnerons, si nous ne défaillons pas. Ainsi donc, comme nous en avons l’occasion, faisons du bien à tous, mais surtout à ceux de la maison de la foi.* (v. 7 -10).

Ce passage revient au sujet capital et immuable de l’épître. La religion de la *chair* ne peut absolument se concilier avec celle de l’*Esprit.* L’alliance des deux est impossible ; ce sont deux terrains entièrement séparés. Vouloir les confondre ou les réunir, c’est se séduire soi-même , bien plus, c’est se «moquer de Dieu». Pour celui qui sème pour la chair, il n’y a qu’une moisson possible : la corruption ; et cette épître tout entière montre que la religion qu’on cherchait à imposer aux Galates n’était pas autre chose que la religion de la *chair.* À quoi conduisait-elle ? Nous l’avons vu aussi tout du long de cette épître. Mais où conduisait la marche opposée ? «Celui qui sème pour l’*Esprit* moissonnera de l’Esprit la *vie éternelle».* Et qu’est-ce que la vie éternelle, sinon une vie spirituelle et divine répondant à la nature de Dieu, capable de le connaître et de jouir de lui, une vie sainte et irréprochable devant Dieu en amour, une vie qui se résume dans la connaissance d’une personne : Christ ! Aucun mélange possible avec les semailles et la moisson de la chair. C’était se moquer de Dieu que de préférer ces dernières à la moisson de l’Esprit, au bonheur sans limite de la communion avec Christ et de la jouissance de la vie de Dieu ! Et encore, cette vie éternelle devait-elle se montrer non seulement dans la communion avec Christ, mais en faisant du bien (\*). Ne défaillons pas dans ces semailles et nous moissonnerons au temps propre ; et, en outre, n’oublions pas que si nous sommes appelés à secourir surtout ceux de la «maison de la foi», nous avons à l’occasion à secourir et à encourager par nos sympathies tous ceux qui, ne faisant pas partie de cette maison, traversent les misères et les souffrances de ce pauvre monde, courbé sous les conséquences du péché. — Comme l’exhortation contenue dans ces versets était propre à délivrer les Galates du joug qu’on cherchait à leur imposer et à les ramener dans la jouissance du vrai bonheur et de la pleine liberté de la grâce !

(\*) Sur la différence de ces deux termes «faire le bien» aux versets 9 et 10 consultez la page 37 de l’Étude sur la première épître à Timothée, par H. R.

*Vous voyez quelle longue lettre je vous ai écrite de ma propre main. Tous ceux qui veulent avoir une belle apparence dans la chair, ceux-là vous contraignent à être circoncis, seulement afin qu’ils ne soient pas persécutés à cause de la croix de Christ. Car ceux-là qui sont circoncis, eux-mêmes ne gardent pas la loi ; mais ils veulent que vous soyez circoncis, afin de se glorifier dans votre chair. Mais qu’il ne m’arrive pas à moi de me glorifier, sinon en la croix de notre Seigneur Jésus Christ, par laquelle le* MONDE *m’est crucifié, et moi au* MONDE*. Car ni la circoncision, ni l’incirconcision ne sont rien, mais une nouvelle création. Et à l’égard de tous ceux qui marcheront selon cette règle, paix et miséricorde sur eux et sur l’Israël de Dieu* (v. 11-16).

L’apôtre montre ici toute sa sollicitude pour ces chères assemblées dont il mesurait les dangers. Il n’avait écrit de sa propre main une lettre tout entière pour aucune autre assemblée. Il démêle les motifs de ceux qui voulaient les faire circoncire, car on se soustrayait ainsi à la persécution à cause de la croix de Christ. Nous avons vu, tout du long, depuis le commencement de cette épître, que la croix de Christ met fin à l’homme et à la chair. À quoi rime alors la loi ? «Je suis mort à la loi». «Ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair». — Mais ceux qui *contraignent* les Galates à se faire circoncire ne gardent pas eux-mêmes la loi. Alors pourquoi la circoncision ? Ils en tirent profit pour eux-mêmes, afin de se glorifier dans leur chair. Le fait est qu’ils reculaient devant l’opprobre de Christ et qu’ils s’attachaient à la religion qui conserve les formes judaïques parce qu’ils ne pouvaient se résoudre à avoir mauvaise apparence, ni à répudier entièrement la chair comme une chose qui ne mérite que la croix (5:24). C’était une gloire, même devant les païens, d’appartenir à une religion qui reconnaissait un seul Dieu, mais non pas à une religion qui condamnait le monde. Le Juif dans la chair en était offensé, plus même que le gentil, parce que cette religion lui faisait perdre la gloire dont il avait été investi devant d’autres à cause de sa connaissance du seul vrai Dieu. Mais, s’ils étaient crucifiés avec Christ où serait l’occasion de se glorifier ? Or l’apôtre s’écrie : «Mais qu’il ne m’arrive pas à moi (quand eux ont de tels desseins) de *me glorifier, sinon en la croix de notre Seigneur Jésus Christ*». Voilà le mot de la fin. Cette épître est la croix appliquée à tout ce qui est de l’homme et de la chair. Mais il ajoute encore un mot qui résume, complète et domine tout : v. 14 : «la croix par laquelle *le monde m’est crucifié, et moi au monde*». Ce mot de la fin rejoint ainsi celui du commencement : «Il s’est donné lui-même pour nos péchés, en sorte qu’il nous *retirât du présent siècle mauvais*» (1:4). Que reste-t-il ? L’homme a disparu dans la condamnation avec tout ce qui est de la chair et avec tout ce qui est du monde. La loi, quand il s’agit du chrétien, ne trouve plus à qui s’adresser. Rien ne subsiste de ce qui a trait à l’ancienne création ; il reste uniquement ce qui a trait à la *nouvelle*. «Dans le Christ Jésus, ni la circoncision, ni l’incirconcision ne sont rien, mais *une nouvelle création*» : celle-ci est *tout*. — Au v. 16, l’apôtre invoque la paix et la miséricorde sur tous ceux qui marchent selon cette règle, celle de la nouvelle création. Il embrasse dans la même bénédiction *l’Israël de Dieu*. Ce sont les Israélites qui croient maintenant à l’Évangile et qui ont, comme de raison, toute l’approbation de Dieu, toute sa faveur.

*Désormais que personne ne vienne me troubler, car moi je porte en mon corps les marques du Seigneur Jésus. Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec votre esprit, frères ! Amen.* (v. 17, 18).

Désormais l’apôtre ne veut pas de nouveaux troubles sur ce sujet. Tout est dit. Quant à lui il montre dans son corps ce que la vérité qu’il proclame hautement attire aux fidèles. Que ces adversaires montrent sur leurs corps ces mêmes traces ! Ce sont les marques du Seigneur Jésus. On les verra, comme témoins, éternellement sur son corps à Lui. «Que *la grâce* (comme cette expression va bien avec le contenu de l’épître !) de *notre Seigneur Jésus Christ* (la seule chose qu’il leur souhaite !) *soit avec votre esprit, frères*» (la chair n’ayant aucune bénédiction à attendre de la grâce !) Ce large amour embrasse tous ceux qui sont de Lui !